

UNIVERSITÉ PARIS-EST VAL-DE-MARNE (UPEC)

PROCES-VERBAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION ORDINAIRE

DU

VENDREDI 8 FEVRIER 2019

Parmi les membres du Conseil, étaient présents :

M. DUBOIS-RANDÉ Jean-Luc, Président

Collège A dit « des Professeurs des universités » :

Mme CADUSSEAU Josette

M. DELBE Jean

Mme BARON Myriam

Mme LANGLOIS Valérie

Collège B dit « des autres enseignants » :

Mme DE SUREMAIN Marie-Albane

Mme RUBENS Lolita

Mme CASCONE Ilaria

Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers, de Service et de Santé (BIATSS) :

Mme COSTES Sylvie

Mme DESPRES Marie-Agnès

Collège dit « des usagers » :

Titulaires

M. GUYARD Mihai

M. LOWENSTEIN Fantin

Mme NGUYEN Caroline

Collège dit « des personnalités extérieures » :

Titulaires

M. BERTHENAND Emmanuel, INSERM

M. ZOUGBEDE Jean – Organisation représentative des salariés

Parmi les membres du Conseil, étaient présents par procuration :

Collège A dit « des Professeurs des universités » :

M. TEBOUL Gérard a donné pouvoir à M. PELLET Éric
 M. MEKONTSO DESSAP Armand a donné pouvoir à M. CADUSSEAU Josette
 Mme BARON Myriam a donné pouvoir à M. DELBÉ Jean

Collège B dit « des autres enseignants » :

M. THAUVRON Arnaud a donné pouvoir à Mme LANGLOIS Valérie
 Mme RUBENS Lolita a donné pouvoir à M. THEVENET

Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers, de Service et de Santé (BIATSS) :

M. VALLÉE Benoît a donné pouvoir à M. PELLET Eric

Collège dit « des usagers » :

Titulaires

M. QUESTIAUX Geoffroy a donné pouvoir à M. GUYARD Mihai
 Mme ARMINOT Manon a donné pouvoir à M. LOWENSTEIN Fantin

Collège dit « des personnalités extérieures » :

Titulaires

Mme. LE LAGADEC Jeannick a donné pouvoir à M. DUBOIS-RANDÉ Jean-Luc
 Mme MATTEI Sarah a donné pouvoir à Mme NGUYEN

Parmi les membres de droit et les invités du Conseil, étaient présents ou représentés :

Mme AKKARI Suzanne, représentant le Recteur de l'Académie de Créteil
 Mme BAJARD Cécile, Directrice du SCD
 M. BASQUIN Christophe, Directeur général des services
 M. BERNARDINO Amilcar, Directeur de l'IUT Sénart-Fontainebleau
 M. GIRAL Julien, Directeur de Cabinet par intérim
 Mme GROS Clémence, SAPAS
 Mme GUINEL Marie-Lorraine, Directrice par intérim du SSU
 Mme ILIOPOULOU Anastasia, Vice-présidente déléguée Réseau des universités européennes
 Mme PEINTURIER Marie-Blandine, Responsable du service hygiène et sécurité
 M. MONMASSON Franck, Chargé de mission Handicap
 Mme PASQUIER Claude, Direction des services financiers
 M. POLONOWSKI Emmanuel, Directeur de l'UFR Sciences économiques et gestion
 Mme RAY Bénédicte, Directrice de la communication
 M. SIOLY Renaud, Directeur général adjoint en charge des ressources humaines
 M. THEVENET Laurent, Vice-président Relations internationales

M. VINCENT LhéO, Vice-président Etudiant

SOMMAIRE

1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT	5
1.1 Point d'information du Président	5
1.2 Point d'information COMUE	13
1.3 Approbation des procès-verbaux des 13/04/2018 et 11/01/2019	18
1.4 Approbation du schéma directeur du handicap	21
2. FORMATION ET RECHERCHE	25
2.1 Information sur l'appel à candidatures pour la relecture des documents relatifs au dossier d'accréditation de l'offre de formation	25

La séance est ouverte à 9 heures 40 sous la présidence de M. DUBOIS-RANDE.

M. LE PRÉSIDENT.– Bonjour à tous. Je vous propose de commencer ce Conseil d'Administration.

1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT

1.1 Point d'information du Président

M. LE PRÉSIDENT.– Vous avez été informés du décès de notre collègue Christian Bousset, qui était l'ancien directeur de l'IMC et qui est venu ensuite à l'IAE. Je cède la parole à Emmanuel Polonowski qui va dire quelques mots.

M. POLONOWSKI.– Christian Bousset était enseignant à la Faculté des Sciences économiques et de Gestion depuis 1990. En 1992, il a créé l'IUP Management Commerce, qui s'est ensuite transformé en IMC, lequel a participé avec l'École Supérieure des Affaires (ESA) à la création de l'IAE Gustave Eiffel en 2002 ou 2003. Il s'agissait de quelqu'un de très impliqué, très dynamique et très actif qui a largement contribué au développement du réseau de la formation autour du marketing et du commerce. Son décès brutal a été un choc pour bon nombre de collègues. Nous nous félicitons que la Direction de l'université soutienne l'hommage que nous souhaitons lui rendre.

M. LE PRÉSIDENT.– Il y avait également une demande de dons.

M. POLONOWSKI.– Comme il est d'usage, l'institution fait un geste pour manifester sa reconnaissance vis-à-vis de la carrière d'un collègue qui s'est impliqué de façon aussi notable. En l'occurrence, la famille a exprimé le désir qu'il n'y ait pas de contribution pour des fleurs ou des couronnes lors des obsèques, mais un don à une association en faveur de l'aide aux enfants africains.

Pour faire un don, il nous faut demander l'approbation du Conseil d'Administration. Si vous en êtes d'accord, ce serait un beau geste de reconnaissance.

M. LE PRÉSIDENT.– Personnellement, je n'y vois pas d'inconvénient. En revanche, il faut le faire voter en Conseil d'Administration.

M. POLONOWSKI.– Il s'agit d'un don d'un montant de 200 euros au profit de l'association « *Échange et solidarité avec des familles africaines* ».

M. LE PRÉSIDENT.– Si vous en êtes d'accord, nous pouvons aller jusqu'à 500 euros. Je vous propose de voter ce point. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ?

Peut-être peux-tu faire suivre à la famille ?

M. POLONOWSKI.– Bien sûr.

M. LE PRÉSIDENT.– Merci. S'agissant des Directions au niveau du SCUIO-BAIP, deux Directeurs ne sont plus là. L'appel d'offres pour l'ouverture à cette Direction a été lancé. Il s'avère que Florence Colin, qui n'est pas enseignant-chercheur, a candidaté. Or les statuts requièrent un enseignant-chercheur. Joëlle Faure-Dunabeitia et moi-même avons constaté un fonctionnement satisfaisant avec cette personne. Nous souhaitons aider Florence Colin dans le cadre du renforcement de cette approche. Nous pourrions demander à un ou une collègue déjà présent.e de postuler, ce qui est problématique s'il ou elle fait partie de l'équipe politique, même si, d'une certaine manière, il ne s'agit que d'un accompagnement.

Je vous propose de prolonger l'appel d'offres et vous invite à faire passer dans vos composantes le principe d'un enseignant-chercheur qui pourrait s'adosser au SCUIO-BAIP et qui a la fibre autour de cette approche. Nous allons relancer un appel d'offres, mais la mobilisation des composantes est importante.

Je cède la parole à Christophe Basquin qui va évoquer le nouveau DSI.

M. BASQUIN.– Après le départ d'Alain Rossi, nous nous sommes mobilisés pour pourvoir ce poste le plus rapidement possible en recrutant un candidat compétent et ayant toutes les qualités professionnelles et personnelles requises. Nous avons reçu une quinzaine de candidatures, presque toutes de qualité. À l'issue d'un ensemble d'auditions très approfondies, nous avons sélectionné celle de Monsieur François Duflot qui est très expérimenté et a mené une longue carrière dans des fonctions de Direction dans le domaine de l'informatique. Actuellement DSI adjoint de l'Université Paris–Dauphine, il rejoindra notre université le 15 mars 2019.

M. LE PRÉSIDENT.– Y a-t-il des questions ?

M. BASQUIN.– Par ailleurs, nous complétons l'équipe des Directeurs des services administratifs. À la date du 15 mars 2019, Monsieur Jami prendra la Direction du Service de Santé universitaire. Il a une double compétence en tant que médecin, mais également dans l'administration. Il s'agit d'un beau profil qui nous arrivera le 15 mars. Je pense qu'il faut rendre hommage à Madame Ngo et à Marie–Lorraine Guisnel pour l'intérim qu'elles ont effectué.

M. LE PRÉSIDENT.– Nous abordons le point d'information sur le CROUS pour rappeler qu'une motion a été faite en CT. Je cède la parole à Marie–Albane de Suremain.

Mme de SUREMAIN.– Effectivement, le CROUS est un dossier qui continue de nous mobiliser. Il a été annoncé qu'il n'y aurait pas de réouverture partielle du CROUS, ce qui permettrait d'accélérer la finalisation des travaux. La réouverture n'est pas envisagée au printemps, mais plutôt à la rentrée 2019.

Une motion a été votée en CT pour regretter ces lenteurs et cette forme d'impéritie. L'université continuera d'apporter tout son soutien aux étudiants et au personnel, et poursuivra les dispositifs mis en place. Nous pouvons regretter cette situation, dont nous ne sommes pas responsables, et constater le dommage créé pour les usagers

de l'université, laquelle répond à ces difficultés, même si elle n'en porte pas la responsabilité.

Christophe Basquin souhaite peut-être apporter des précisions sur les dispositifs mis en place et qui se poursuivront.

M. BASQUIN.– Nous avons deux types d'initiatives. Certaines sont à destination des personnels. D'autres sont orientées vers les étudiants. S'agissant des personnels, nous avons revu les conditions de notre conventionnement avec le CROUS de manière à ce que ceux-ci soient davantage subventionnés dès lors qu'ils vont prendre leur repas dans les cafétérias présentes sur le site du Campus Centre. Par ailleurs, nous avons renforcé les conditions de notre partenariat et de notre conventionnement avec le restaurant de caractère interadministratif du Palais de Justice. Sur ses moyens, l'université renforce le subventionnement du repas des personnels de l'UPEC qui entendent y déjeuner.

À proximité directe du site du Campus Centre, il existe des solutions de restauration du CROUS, ainsi qu'au Mail des Mèches, qui est une petite cafétéria, mais aussi un restaurant universitaire de plein exercice au niveau de la faculté de droit. Il existe donc des solutions classiques du CROUS à sept ou huit minutes de marche. Concernant les étudiants, je rappelle que nous avons mis à leur disposition, durant l'heure du déjeuner, une grande salle à proximité de la DEVE, c'est-à-dire au rez-de-chaussée du bâtiment I. Il s'agit d'un espace chauffé où ils peuvent s'installer pour déjeuner. Ce lieu est équipé de chaises, de tables et de mobilier.

Au-delà même de sa compétence, qui, sur le plan juridique, appartient au CROUS en matière de restauration, l'université de Créteil est sensible aux conditions de vie et de travail de ses étudiants et de ses personnels. Elle s'est mobilisée sur le plan financier et matériel pour répondre autant que possible à cette situation un peu compliquée.

M. GUYARD.– Merci pour ces précisions. Dans le mail que j'ai adressé, je saluais l'action de l'université, mais je constate que le Directeur du CROUS, qui va peut-être changer sous peu...

Une intervenante : Il change. Il est parti.

M. GUYARD.– Le Directeur du CROUS était assez extraordinaire. Il est venu devant nous en disant : « *Vous allez voir, au printemps, une demi-ouverture ! C'est promis* ». Nous savions tous que ce ne serait pas le cas. Nous avons également appris hier que la carte Izly, destinée aux étudiants en grande précarité, pouvait être rechargée par l'université en aide de restauration, ce qui n'est plus possible depuis l'existence des cafétérias. J'espère que nous entretiendrons de meilleures relations avec la nouvelle Direction du CROUS, mais c'est un tout. Nous avons récemment constaté le désengagement du CROUS à Vitry.

Je souhaite revenir sur un point. Monsieur Basquin, lorsque vous indiquez que l'UPEC renforce son conventionnement, cela signifie-t-il que le CROUS se désengage et que nous prenons une plus grande part dans celle qui nous est dévolue ?

M. BASQUIN.– Cela signifie que les personnels paient moins et que la différence est assurée par l'Université de Créteil. Le CROUS n'est pas concerné. Il s'agit d'un transfert qui s'effectue entre le porte-monnaie de nos personnels et le budget de l'université. L'université mobilise ses moyens pour aider davantage ses agents.

M. GUYARD.– Tout à fait. Pour les sites ne disposant pas encore de restauration de qualité, il conviendra d'envisager avec la nouvelle Direction du CROUS – si elle nous est plus favorable, ce que j'espère – un vrai plan de restauration en sachant que la qualité nutritive, tant quantitative que qualitative, de la cafétéria du Campus Centre est à déplorer. La place prise par SODEBO est assez incroyable et tout à fait regrettable.

M. VALLÉE.– L'université remobilise des crédits. Lorsque le CROUS était ouvert, une partie des repas était subventionnée. L'université remobilise. Il ne s'agit pas d'un supplément.

M. BASQUIN.– En tout cas, les conditions d'accès au Palais de Justice et à la cafétéria font l'objet d'une aide plus soutenue qu'auparavant. Je ne peux nier qu'une économie est malheureusement liée au fait que nos personnels ne mangent pas à la Pointe Jaune. Néanmoins, de manière volontariste, les conditions d'accès aux cafétérias du CROUS et au Palais de Justice sont davantage soutenues par l'université. L'important est d'aider les personnels.

M. LOWENSTEIN.– Passant quotidiennement devant, je dois dire que nous nourrissons les plus vives craintes quant à la réelle réouverture de la Pointe Jaune.

M. LE PRÉSIDENT.– Les travaux ont repris. Nous sommes néanmoins un peu en panne sèche suite au départ du Directeur du CROUS et en attendant la prise de fonctions du nouveau Directeur. En outre, il nous faut reprendre une convention avec le CROUS. En tout cas, nous sommes très attentifs.

Sur les publications des concours pour les BIATSS, je cède la parole à Madame de SUREMAIN.

Mme de SUREMAIN.– Nous nous sommes engagés en CT à aboutir à une clarification de la procédure de recrutement des BIATSS et à présenter l'ensemble des postes qui sont remis au recrutement. Cette procédure suit son cours tout à fait normalement. Elle ne dépend pas complètement de l'UPEC puisque des échanges interviennent avec nos tutelles, le ministère et le rectorat pour fixer la liste des postes qui seront publiés au concours. Nous fonctionnons de façon tout à fait transparente. Monsieur Basquin va pouvoir expliquer les prochaines étapes. Nous nous inscrivons dans un souci de transparence, de discussions en CT, puis de présentation de l'ensemble des postes mis au concours qui seront connus très prochainement.

M. BASQUIN.– Le Conseil d'Administration a décidé la mise au concours d'un certain nombre de postes. Il n'est pas possible de communiquer précisément dans l'immédiat car une étape de dialogue de gestion entre le ministère et l'université doit intervenir de façon à déterminer si tel ou tel concours relève du concours interne ou externe. Cette procédure est aboutie. Des décisions ont été prises hier par le ministère. Les dernières le seront aujourd'hui. En milieu de semaine prochaine, nous diffuserons à l'attention des personnels BIATSS de notre université, sous couvert des RAC, des Directeurs de composantes et des Directeurs de service, la liste précise et complète des concours BIATSS mis au concours avec leurs spécifications, à savoir BAP, concours réservés, concours internes et externes. Chaque chose arrive en son temps.

M. VALLÉE.– Concernant la transmission de l'information de la RH vers les composantes, j'aimerais que vous imposiez une date de diffusion. En effet, certains messages parviennent de manière décalée aux personnels dans les composantes. Par exemple, certains messages sont parvenus avant la fermeture de Noël et d'autres début janvier, notamment pour les concours, les tableaux d'avancement, etc. J'aimerais que l'information émanant de la DRH soit diffusée à tous les collègues et à l'ensemble des personnels dans toutes les composantes à peu près à la même date car cela peut avoir des incidences.

M. BASQUIN.– Je suis tout à fait d'accord avec vous.

M. VALLÉE.– Donc, par autorité, j'aimerais que vous imposiez la diffusion des messages à telle date.

M. BASQUIN.– Lorsque je signe une circulaire adressée aux Directeurs et aux RAC au nom du Président, tout est diffusé en même temps. Comme vous, je souhaite que les choses aillent le plus vite possible partout dans l'université, mais soulignons que l'UPEC est une organisation multisites, un archipel – selon les termes du Président –,

ce qui peut poser des contraintes matérielles. Sur le principe, je partage votre préoccupation.

M. VALLÉE.– Il faut parfois se fixer des règles un peu contraignantes. Je ne pense pas que rediffuser un mail soit très contraignant, même si l’UPEC est un gros paquebot.

M. BASQUIN.– Je suis en identité de point de vue avec vous.

M. VALLÉE.– Merci.

M. LE PRÉSIDENT.– Je propose d’aborder la question de la plateforme participative. Le projet d’établissement, qui doit aboutir en juin prochain, passera toutes les fourches caudines des conseils. Nous avons également un séminaire le 5 avril. Auparavant, et durant la phase de préparation des éléments constitutifs du projet d’établissement, nous souhaitons pouvoir interroger chacun sur les grands chantiers qui composeront ce projet d’établissement. Nous souhaitons mettre une plateforme participative à la disposition de l’ensemble des personnels de l’UPEC.

Je cède la parole à Madame Ray.

Mme RAY.– Nous reprenons les thématiques du séminaire du mois d’octobre. Le site sera en ligne du 20 février au 20 mars. Il est ouvert à tous sur simple inscription, à savoir les partenaires, les étudiants et les personnels. Chacun peut apporter sa contribution et formuler une proposition.

S’agissant de la thématique numérique, par exemple, les propositions peuvent être émises du 20 février au 20 mars. Nous établirons ensuite une synthèse des contributions et présenterons le projet final. Les textes ne sont pas finalisés, mais il suffit de cliquer sur « *Faire une proposition* » pour la formuler et la soumettre.

M. LE PRÉSIDENT.– La plateforme est assez souple. L’ensemble des acteurs qui y participeront peuvent s’exprimer librement. Ensuite, une synthèse sera établie avant

le séminaire afin de permettre un retour. Lors du séminaire, certaines propositions seront incluses dans la maquette du projet d'établissement, lequel sera ensuite corrigé au fur et à mesure en mode dynamique, avec un retour qui fera l'objet d'une discussion au cours d'un congrès réunissant l'ensemble des conseils le 18 avril. Nous passerons ensuite dans les fourches caudines des conseils et des votes.

Y a-t-il des questions sur cette plateforme participative ? Merci.

1.2 Point d'information COMUE

M. LE PRÉSIDENT.– Nous avons deux dossiers, à savoir celui de l'Université Gustave Eiffel, qui est permis aujourd'hui par les ordonnances, et celui d'une COMUE expérimentale. Nous nous étions engagés auprès de vous sur le principe d'être en mode projet, c'est-à-dire d'afficher globalement des axes stratégiques très transversaux qui relient largement notre université et les établissements de la COMUE. Cette approche, non pas par pôles, mais par axes a été retenue par Philippe Tchamitchian, ainsi que volontiers par tous les acteurs de la COMUE, ce qui signifie que nous ne sommes plus du tout dans cette approche un peu bipolaire qui crée le lit de conflits, mais dans une démarche d'histoire scientifique en mode projet.

D'une certaine manière, nous irons probablement sur l'extension des axes stratégiques que nous proposerons. « Savoir et pratiques en éducation et en formation » peut s'étendre sur un projet de COMUE expérimentale. Nous aurons évidemment des moments de partage. Il en est de même pour les axes « Numérique », « Santé, société, environnement » et « Francophonie et plurilinguismes », ainsi que l'axe « Transformations, inégalités, résistances » qui est extrêmement porteur, avec soit l'ENPC, soit le LabEx Futurs Urbains. Dans ce cadre, nous aurons probablement des fils conducteurs intéressants correspondant à nos

co-accréditations et qui pourront raisonner avec l'appel d'offres SFRI qui sera porté par les sites.

Nous sommes en discussion à un stade largement préliminaire sur une avancée possible de retour dans l'I-site, c'est-à-dire que nous pourrions non plus être membres partenaires extérieurs, mais participer réellement dans une COMUE expérimentale renouvelée. Nous ne sommes plus du tout dans des approches de type fusion mais projet. Cette discussion pourrait intervenir en 2021 lors de la levée des éléments de l'I-site pour l'ANR en première évaluation. Le projet se préparerait en octobre 2020. Nous avons annoncé la démarche. Tel que voté en CA voici quelque temps, il serait souhaitable de revenir en tant que membres du consortium de l'I-site. Nous nous inscrivons dans la transparence. Nous n'avancons pas masqués. Il n'y a pas de complot ou autre. Nous pensons qu'il est juste que l'UPEC soit pré-membre du consortium de l'I-site, ce qui, *a priori*, ne retient pas de grandes résistances, y compris de la part de Philippe Tchamitchian, de Gilles Roussel et d'autres acteurs de l'I-site, en particulier de l'ENPC. Nous conduirons une action forte en ce sens auprès des organismes, du ministère, du plan et de l'ANR. Nous avançons dans cette démarche politique dont nous aurons l'occasion de rediscuter.

Il s'agit de stabiliser une COMUE expérimentale et d'aller vers les statuts. Ainsi, un groupe « Statuts » abordera les missions de cette COMUE lesquels constituent des axes projets transversaux qui construisent une histoire scientifique et territoriale, mais aussi une histoire de réseau universitaire, et également l'approche sur l'école doctorale renouvelée puisque les contrats reviennent aux établissements. Cependant, toute une partie restera à la COMUE, en particulier concernant les formations. Nous ne casserons pas forcément ce qui fonctionne, mais les écoles doctorales reviennent à l'établissement, ce qui simplifiera les choses.

Mme de SUREMAIN.– Concernant l’écriture des nouveaux statuts de la COMUE. Nous avons évoqué avec Philippe Tchamitchian l’existence possible d’une certaine déconnexion entre le Conseil de la formation doctorale et les écoles doctorales, soit deux entités qui ne sont pas forcément très bien articulées. Philippe Tchamitchian est tout à fait ouvert au fait que le Conseil de la formation doctorale comprenne des représentants des écoles doctorales et qu’il y ait une meilleure articulation. Il faut désormais qu’un groupe de travail rédige une proposition de statuts, laquelle devra passer devant les instances. Toutefois, en termes de positionnement, l’idée est tout à fait entendue que la COMUE soit un lieu d’émulation pour la recherche et de discussion, et que les statuts soient construits de sorte que des propositions de projets puissent véritablement émerger et être portées par la COMUE.

M. LE PRÉSIDENT.– Nous avons désigné Simon Gilbert à la Commission des statuts de cette COMUE dans la mesure où il existe des éléments juridiques assez forts et des DP Recherche qui mériteront que nous soyons très informés. L’idée est de partir, non pas sur une gouvernance resserrée du style ComEx, mais vers quelque chose qui fonctionne, avec des DP, etc. Il doit s’agir d’un périmètre de construction et non d’un périmètre confidentiel auquel je suis défavorable depuis l’origine.

Y a-t-il des questions sur ce point ?

M. PELLET.– En tant que représentant d’une liste qui, depuis trois ou quatre ans, n’a cessé de batailler contre les tentatives d’emprise de la COMUE sur l’UPEC, je ne peux que me féliciter du changement de climat. Nous voyons même apparaître des choses déclarées impossibles il y a encore un an et, *a fortiori*, il y a deux ou trois ans.

Voici trois ans, j’avais défendu en CA l’idée selon laquelle, lorsqu’un pouvoir politique a des projets pour vous, vous n’êtes pas toujours voués à vous y soumettre. Je faisais valoir que le contexte changerait et que les COMUE, qui avaient

le vent en poupe et devaient tout absorber, tomberaient un jour. J'avoue que je ne pensais pas que ce changement surviendrait aussi rapidement.

Voici un an et demi, le CA a voté une motion sur la question de l'I-site contre l'exclusion des chercheurs de l'UPEC comme porteurs de projets, et une autre motion contre son exclusion et la demande d'être associée à l'I-site sans perdre son autonomie, ce qui avait alors été refusé. Nous avons même organisé une pétition. Je me félicite que presque tout ce que nous demandions à l'époque soit en train de se réaliser.

J'ai juste deux questions. S'agissant du retour dans l'I-site...

M. LE PRÉSIDENT.– Ce n'est pas fait encore.

M. PELLET.– J'approuve l'idée, mais ma question porte sur les conditions posées, lesquelles ont achoppé à chaque fois. L'idée que ce soit possible sans condition préalable ni perte de prérogatives constituerait une très bonne nouvelle.

Les axes stratégiques transversaux que vous venez d'évoquer sont ceux de l'UPEC. Dans le rapport d'activité et de projet produit par la COMUE, il n'est question que des deux axes éternels de la COMUE, à savoir, selon les termes de Philippe Tchamitchian, le pôle Ville, qui est centré sur l'université Gustave Eiffel, et le pôle Santé, qui aurait vocation à être centré sur l'UPEC. Il n'est question ni de francophonie ni des autres axes.

M. LE PRÉSIDENT.– C'est fini. Il n'y a plus de pôles.

M. PELLET.– Le projet de la COMUE est passé en CT la semaine dernière.

M. LE PRÉSIDENT.– Il ne s'agit pas d'un projet de nouvelle COMUE. Il n'y a plus de pôle Ville puisqu'il y a une université cible, et il n'y a plus de pôle Santé.

M. PELLET.– Ôtons le mot « pôle » qui avait une autre signification. La dernière position de la COMUE consiste à affirmer qu'elle constitue une force

d'harmonisation, un lien entre un axe Ville et un axe Santé. Dans le rapport présenté au CT de la COMUE la semaine dernière, il n'était pas question des axes que vous évoquiez.

M. LE PRÉSIDENT.– Il s'agit peut-être du rapport du passé. En tout cas, concernant la COMUE, le travail est effectué pour l'avenir et se fonde sur des axes. Nous avons des axes stratégiques. Je pense qu'il faudra trouver des interfaces.

M. PELLET.– À ce stade, il évoque uniquement des interfaces Ville et Santé.

M. LE PRÉSIDENT.– Cette idée n'a nullement été abordée lors de la réunion qui s'est tenue voici une semaine avec l'UPEM. En tout cas, ce n'est ni notre volonté ni notre souhait. Le principe d'interface entre les axes a été très bien reçu par Gilles Roussel. Nous en déterminerons la nature. « Numérique » et « Savoirs et pratiques en éducation » sont très larges. Nous envisagerons la façon de trouver des complémentarités, des faits scientifiques et de projets intéressants. Tel est le travail sur les statuts de la COMUE qui vont s'engager.

M. PELLET.– Je souhaite poser une question beaucoup plus marginale que j'ai envie de soumettre depuis longtemps. Peut-être la réponse a-t-elle déjà été apportée. Le nom de la nouvelle université, soit « Université Gustave Eiffel », ne pose-t-il pas de problème pour notre Institut Gustave Eiffel ? Cette OPA de l'UPEC sur le nom « Gustave Eiffel », qui était déjà donné à un institut commun de l'UPEC et de l'UPEM, constitue une surprise.

M. LE PRÉSIDENT.– Ce sujet a été largement débattu auparavant. Je cède la parole à Monsieur Polonowski sur ce sujet.

M. POLONOWSKI.– Nous n'avons pas d'éléments nouveaux. Il est vrai que la question se pose.

M. LOWENSTEIN.– Cet été, Françoise Moulin–Civil avait déclaré à la COMUE qu'elle se devait de faire remarquer à la COMUE que ce changement n'avait vraiment pas été apprécié.

M. PELLET.– Cette démarche s'appelle une OPA.

M. LE PRÉSIDENT.– Il semble que la question ait été réglée. Effectivement, la confusion existe et ce n'est pas très heureux. Le problème est que nous n'allons pas changer de nom, ni l'IAE qui a maintenant sa marque. N'étant pas dans l'Université Gustave Eiffel, il est difficile d'aller contre. La question avait été évoquée à un moment donné, y compris par l'IAE qui s'en était ému.

M. POLONOWSKI.– L'IAE a un nom de marque à préserver, ce qui ne semble pas poser de problème d'un point de vue juridique. Il conviendra de suivre l'évolution. Le moment venu, nous considérerons l'éventualité d'ajuster. Toutefois, nous ne disposons pas d'éléments nouveaux de la part de l'IAE à ce stade.

M. LE PRÉSIDENT.– Nous vous tiendrons informés.

1.3 Approbation des procès-verbaux des 13/04/2018 et 11/01/2019

Approbation du procès-verbal du 13/04/2018

Mme de SUREMAIN.– Le dispositif utilisé étant différent, nous espérons que vous avez pu accéder aux documents sans difficulté, et même y écrire et les corriger pour ce qui concerne vos interventions.

J'ai regardé hier soir et n'ai constaté que quelques modifications. Je me suis permise d'ajouter des traits d'union partout où ils manquaient car ils avaient été systématiquement supprimés. N'étant pas présente au CA, je n'ai rien modifié.

Avez-vous des remarques ou des commentaires sur ce procès-verbal ?

M. PELLET.– Je voudrais juste signaler que, comme le système fonctionnait, j'ai relu tardivement hier soir le PV du 13 avril. J'avais corrigé l'autre PV la veille.

Mme de SUREMAIN.– J'ai effectivement constaté qu'Éric Pellet était connecté. Nous voyons exactement qui est en ligne, ainsi que les modifications portées.

M. PELLET.– Je voulais juste préciser que lorsque Marie-Albane de Suremain s'est déconnectée, j'ai continué à apporter des corrections. Sont-elles prises en compte dans le cadre du vote ?

Mme de SUREMAIN.– Tout est pris en compte. Je n'ai absolument pas arrêté le processus de correction.

Y a-t-il des remarques ou des commentaires sur ce procès-verbal ? En l'absence de remarques, je vous propose de passer au vote.

Monsieur Levrat procède à la lecture des procurations.

Mme de SUREMAIN.– Merci. Qui s'oppose à ce procès-verbal ? Procurations contre ? Abstentions ? Procurations Abstention ? Je vous remercie.

<i>Le CA adopte à l'unanimité le procès-verbal du 13 avril 2018.</i>
--

Approbation du procès-verbal du 11/01/2019

Mme de SUREMAIN.– Vous aurez peut-être remarqué la présence d'un deuxième onglet concernant les procès-verbaux. Un dossier concerne les procès-verbaux de la séance en cours qui sont proposés à validation, et un autre contient les transcriptions des CA que nous avons reçues. Vous pouvez d'ores et déjà modifier ces documents, qui sont présentés deux par deux, voire trois par trois. Nous verrons si nous pouvons aller jusqu'à trois PV par prochaines séances, ce qui permettra d'absorber le retard pris dans la validation des CA.

Le PV du CA du 11 janvier 2019 a fait l'objet de modifications. Vous constaterez que des corrections peuvent être portées en direct sur le texte et que des commentaires peuvent être ajoutés.

Je remercie Myriam Baron qui a fait figurer un commentaire. En page 48, elle rectifie le résultat du vote sur le budget en signalant qu'elle a voté contre. Par conséquent, le vote n'est pas à l'unanimité, mais à l'unanimité moins une voix. Nous apporterons la correction.

Par ailleurs, nous avons une reformulation. Il faut donc intégrer ces modifications qui sont présentées sous forme de commentaires.

Y a-t-il d'autres remarques ou commentaires sur ce PV ?

M. PELLET.– Je tiens juste à féliciter la DAJG pour ce record de vitesse.

Mme de SUREMAIN.– Nous sommes en 2019.

M. PELLET.– C'est tout de même la première fois qu'un PV est passé au vote moins d'un mois après le CA.

Mme de SUREMAIN.– C'est une première. Nous félicitons la DAJG. Merci beaucoup. Il s'agit d'un travail collaboratif qui s'effectue également grâce aux administrateurs.

Y a-t-il d'autres remarques ou commentaires sur ce document ?

Nous allons intégrer les deux reformulations de Madame Baron. Nous vous proposons de voter sur ce PV. Les procurations demeurent inchangées. Qui s'oppose ? Procurations contre ? Qui s'abstient ? Procurations abstention ? Le PV est adopté.

<i>Le CA adopte à l'unanimité le procès-verbal du 11 janvier 2019.</i>
--

1.4 Approbation du schéma directeur du handicap

Mme de SUREMAIN.– Nous invitons Franck Monmasson à nous exposer le schéma directeur du handicap, lequel a été présenté en CT et a conduit à une discussion. Nous avons apporté toutes les réponses que nous pouvions apporter. Ce schéma directeur du handicap a donc été adopté en CT. Présenté au CAC de l'UPEC lundi dernier, il a été adopté à l'unanimité

M. MONMASSON.– Bonjour. Nous vous proposons d'adopter le schéma directeur du handicap que présentera l'UPEC pour les quatre ans à venir, soit 2018–2022. Ce schéma directeur correspond à une obligation qui nous est faite par la loi du 22 juillet 2013, notamment dans son article 9. La charte Université–Handicap du 4 mai 2012 contenait des directives visant à organiser le schéma directeur.

Celles–ci nous conseillaient de le présenter suivant quatre axes :

- l'accueil et l'accompagnement jusqu'à l'insertion professionnelle des étudiants en situation de handicap ;
- les aspects DRH pour les personnels en situation de handicap ;
- l'accessibilité des locaux et des services ;
- la cohérence et la lisibilité des formations et des recherches dans le domaine du handicap.

S'agissant de l'accueil et de l'accompagnement des étudiants en situation de handicap, notre schéma directeur se présentera sous forme de fiches actions assez exhaustives. Elles sont libres, car nous avons voulu ce schéma directeur évolutif, notamment parce ce qu'il sera conduit par un comité de pilotage.

Les premières actions portent sur les moyens de mise en œuvre du schéma directeur. Les référents handicap sont au nombre de deux par composante. Nous

avons annexé au schéma directeur la lettre de mission de ces référents handicap. La cellule handicap est l'actrice principale de l'accueil et de l'accompagnement.

Il convient d'envisager l'articulation du schéma directeur, notamment sur le volet portant sur l'accompagnement des étudiants en situation de handicap. Celle-ci doit débiter avant l'arrivée à l'université et conduire à l'insertion professionnelle.

Pour insérer des jeunes en situation de handicap, il faut les amener à un niveau de diplomation. Actuellement, il existe un énorme entonnoir pour les jeunes en situation de handicap qui fait qu'ils n'accèdent pas, pour l'essentiel, à l'enseignement supérieur. L'une des actions proposées, en partenariat avec la convention « Atouts pour tous » que nous avons récemment renouvelée, est le tutorat étudiant qui vise à proposer à des étudiants de l'UPEC de tutorer un lycéen de classe de Première en situation de handicap afin de l'amener à choisir de poursuivre ses études. Ce tutorat est valorisé à travers une UE transversale qui est actuellement portée par le SSU.

L'accompagnement des aménagements adaptés s'applique d'ores et déjà. De nombreuses actions figurant au schéma directeur étaient déjà présentes. Cet accompagnement est mis en œuvre par la cellule handicap avec le SSU, lequel a pour mission de garantir l'éthique de ces accompagnements. En effet, nous avons le devoir de compenser le handicap en respectant l'éthique de nos examens.

L'autre aspect important concerne l'insertion professionnelle, dont l'acteur principal est actuellement le SCUIO-BAIP. Nous avons souhaité y adjoindre un dispositif nommé « le tuteur-enseignant », lequel a pour mission d'accompagner l'étudiant en situation de handicap dans ses choix pédagogiques et sa réflexion sur son orientation, et, éventuellement, de l'aider à réfléchir s'il faut la faire évoluer ou non.

Une nouveauté est en cours de mise en place. Il s'agit de la chaire « Handicap et emploi » qui est pilotée par notre collègue Karine Gros, laquelle s'est beaucoup

investie dans le domaine du handicap, notamment par la création du DIU « Référent handicap, secteur public, secteur privé », et qui a de nombreuses de relations avec les professionnels. Il s'agit d'un axe intéressant de politique sur l'insertion professionnelle des étudiants en situation de handicap.

Le deuxième volet concerne la politique RH. Nous avons obligation d'employer 6 % de personnels en situation de handicap. Actuellement, nous avons atteint le taux de 2,4 %, soit environ 60 personnels pour un effectif total de 2 500 salariés.

Nous faisons face à une difficulté structurelle de recrutement d'enseignants en situation de handicap car peu d'entre eux arrivent avec une thèse. En outre, nous rencontrons un problème d'orientation des concours. Certaines universités ont fait l'expérience d'avoir des concours fléchés sur des personnels en situation de handicap, comme les universités de Grenoble et de Limoges, lesquelles ont fait l'objet d'une expérience positive et négative.

Ensuite, nous avons le maintien dans l'emploi car une situation de handicap peut se déclarer en cours de carrière. Un effort est à fournir par les RH, notamment pour sensibiliser le service au sein duquel la personne est en poste. Pour la RH, il s'agit de sensibiliser à la question du handicap les recruteurs et les services d'affectation des personnels concernés.

Les deux premiers volets, à savoir Accueil des étudiants et Politique RH, conduisent à un important volet Formation à destination des personnels pour l'accueil des personnes en situation de handicap, mais également pour les enseignants. Nous profiterons de la formation des nouveaux recrutés pour inclure un volet Handicap dans la formation.

Le troisième point porte sur l'accessibilité des locaux et des services qui constitue le premier problème qui se pose aux personnes en situation de handicap. Celle-ci a fait l'objet de l'agenda d'accessibilité programmée qui a été accepté en 2015. Les

actions sont déjà planifiées, ce qui ne signifie pas qu'il ne faut pas les suivre. Il convient de rattraper les éventuels retards, mais un bilan a été dressé. Un diagnostic et des solutions sont envisagés.

Il convient de réfléchir non pas uniquement à l'accessibilité des locaux, mais aussi à celle des services. Il s'agit, par exemple, de se demander si une salle de TP peut être adaptée à un jeune qui va venir suivre cet enseignement. Depuis 2017, un atout va être mis en œuvre, à savoir le registre d'accessibilité, lequel est actuellement suivi par le service Hygiène et Sécurité.

Le dernier volet concerne la manière dont l'université agit en faveur du handicap au-delà de ses portes. Pour ce faire, nous avons trois actions :

- une action sur l'innovation pédagogique. Nous souhaitons mettre en place une cellule de veille des innovations pédagogiques permettant de favoriser l'accès aux études pour toute personne en situation de handicap ;
- la mobilisation des atouts en recherche, avec deux nouveautés grâce à la nouvelle équipe de Direction, à savoir la chaire Handicap qui œuvrera dans le domaine de l'emploi et de l'insertion professionnelle, et l'Institut du handicap qui devrait se situer à Chérioux et qui sera axé sur la recherche des technologies en faveur du handicap ;
- la mise en place un groupe de travail et de réflexion beaucoup plus large que le schéma directeur. Ce groupe de réflexion nommé « EnvieCap » doit dépasser largement le cadre du schéma directeur en associant toutes les réflexions menées sur les conditions de travail, la vie culturelle et l'information par rapport à des problématiques comme le handicap à travers des actions que nous voulons innovantes et porteuses d'espoir.

Je vous remercie de votre attention et me propose de répondre à vos questions.

M. LE PRÉSIDENT.– Y a-t-il des questions ? Il s'agit d'un dossier qui a déjà été très largement présenté. En l'absence de questions, je vous propose un vote.

Qui s'oppose ? Procurations, qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Procurations, qui s'abstient ? Merci.

Le CA adopte le schéma directeur du handicap.

2. FORMATION ET RECHERCHE

2.1 Information sur l'appel à candidatures pour la relecture des documents relatifs au dossier d'accréditation de l'offre de formation

Mme de SUREMAIN.– Josette Cadusseau va nous apporter les éclaircissements nécessaires.

Mme CADUSSEAU. – Bonjour à toutes et à tous. Il s'agit d'une information très brève, mais très importante, que j'ai déjà formulée au niveau de la CFVU le 28 janvier dernier. Je souhaiterais qu'elle soit diffusée le plus largement possible au niveau des différents conseils. Elle concerne le dossier de l'offre d'accréditation qui doit être remonté pour le 3 juin 2019.

Ce dossier contient de nombreux documents qui doivent être relus par le plus grand nombre de relecteurs possible. Nous avons envisagé que ceux-ci soient constitués des membres de la CFVU puisque nous considérons que cela fait partie de leur mission que de relire les documents de l'accréditation. Nous souhaiterions également l'élargir aux membres du CA et de la CR qui seraient volontaires pour assurer ces relectures.

Cela concerne la fiche de présentation des offres de formation pour les licences, les masters, les licences pro et les formations en médecine, qui devrait revenir, sous la forme d'une première version, à la présidence le 18 février, c'est-à-dire dans une dizaine de jours. Des allers-retours seront ensuite organisés jusqu'à la fin du mois

d'avril ou au début du mois de mai. Ce travail concernera également les maquettes de création de parcours-type, dans le cas de création de nouveaux parcours, et les tableaux qui regroupent l'ensemble des équipes pédagogiques par mention.

Ce travail de relecture couvre de très nombreux documents. Nous souhaitons par conséquent accueillir le plus de volontaires possible, ici tout au moins, au niveau du CA. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.– C'est donc un appel, nous avons besoin de vous.

2.2 Approbation du projet d'alliance d'universités européennes

M. LE PRÉSIDENT.– Ce point est présenté par Anastasia Iliopoulou et Laurent Thévenet. Ce projet sera soumis au vote puisque nous le déposons fin février.

M. THEVENET. – Bonjour à toutes et tous. Nous ferons la présentation à deux voix. Pour commencer, un petit mot sur ce magnifique projet. Comme vous le savez, le Président de la République a lancé, il y a plus d'un an, l'idée de constituer en 2025 des universités réellement européennes, avec des diplômes réellement européens. La Commission européenne s'est saisie de cette idée pour initier un appel d'offres, qui se clôturera le 28 février, pour un certain nombre d'alliances. Douze alliances seront habilitées, et de l'argent a été mis sur la table pour que ces alliances se développent.

Notre université, malheureusement, du fait de quelques soucis institutionnels s'est lancée tardivement dans l'aventure, mais nous avons travaillé durement pour déposer un projet le 28 février. C'est ce projet que nous voulons vous présenter aujourd'hui et que nous soumettons à votre approbation.

Ce projet rassemble sept universités, plutôt situées sur le bassin méditerranéen, tournées vers les pays du sud de la Méditerranée et au-delà, vers l'Afrique

subsaharienne, mais également vers l'Amérique latine. Vous trouverez la liste de ces universités sur la présentation. Il s'agit de l'université portugaise d'Evora, de l'université espagnole de Cordoue, de l'université italienne d'Udine, de l'université grecque de Patras, de l'université roumaine de Sibiu et de l'université serbe de Novi Sad, première université serbe à entrer dans le programme Erasmus.

Je vais laisser Anastasia présenter cette alliance.

Mme ILIOPOULOU – Bonjour à tous. Comme nous en avons pris l'engagement en septembre, nous avons beaucoup travaillé avec Laurent et les membres de la Direction des Relations internationales pour trouver des partenaires. Je souhaite rappeler que nous avons commencé avec un certain retard par rapport à d'autres initiatives en cours. Nous sommes donc très heureux d'avoir trouvé des partenaires qui présentent des caractéristiques similaires à l'UPEC c'est-à-dire qu'il s'agit d'établissements publics qui sont multidisciplinaires. Ces partenaires travaillent sur les mêmes domaines que l'UPEC, ont une histoire relativement récente mais sont des acteurs importants et enracinés dans leur territoire respectif. Ces établissements partagent les mêmes problématiques et les mêmes ambitions que l'UPEC et ont très envie de travailler et de construire avec nous. Nous avons organisé de premiers échanges sur Skype avant d'organiser des rencontres physiques. Nos partenaires étaient à l'UPEC il y a deux ou trois semaines.

Nous avons placé de premières idées sur papier, parce que ce projet est un projet pilote. Nous déposerons encore un pilote en octobre, avant de déposer, dans trois ans, le projet définitif. Nous avons cette période de trois ans pour poser des bases solides.

Quelles seront ces bases ? Ces bases concerneront tout d'abord une structure de gouvernance commune. Nous allons mettre en place quelques organes qui permettront la prise de décision effective au sein de l'Alliance. L'objectif principal

sera la mise en place de formations communes, de formations européennes qui auront lieu au sein de trois ou de quatre partenaires de l'Alliance. Tous les partenaires ne seront donc pas concernés par toutes les formations mais trois ou quatre partenaires par formation.

Nous allons avancer pas à pas, avec le soutien des composantes et l'approbation du Conseil d'Administration. Nous avons déjà beaucoup échangé avec les composantes pour leur expliquer le projet. Nous l'avons présenté au Conseil académique, lundi dernier. Les formations communes devront aboutir à des diplômes véritablement européens. C'est le moyen qu'utilise la Commission européenne pour faire pression sur les gouvernements nationaux pour avancer dans cette direction. Comme vous le savez, il n'existe pas aujourd'hui de cadre juridique européen ou national qui permet de proposer des diplômes véritablement européens, mais nous espérons que cette ambition se réalisera et que cette initiative facilitera son avènement.

Notre Alliance voudrait mettre en place une série de modules portant sur des compétences interdisciplinaires qui pourront bénéficier, sous forme de MOOC, à l'ensemble de la communauté des étudiants et aux partenaires de l'UPEC. Il n'y aura donc pas seulement les étudiants qui à terme participeront à des formations communes, mais je pense que l'ensemble des étudiants pourront bénéficier des modules, des cours communs qui seront mis en place. Ils couvriront, d'une part, des compétences interdisciplinaires et, d'autre part, l'apprentissage des langues et des éléments de culture et d'histoire.

Evidemment, il y aura aussi des initiatives en matière de recherche, mais cela viendra plus tard. Le premier pas concerne la mise en place de formations communes, mais nous n'ignorons pas l'aspect recherche. Nous tenterons d'identifier, avec le partenaire, des axes communs de recherche. Nous organiserons des séminaires et deux colloques, qui nous permettront aussi d'avancer dans cette

direction et éventuellement aussi de déposer des projets à des appels d'offres nationaux, européens ou internationaux. Je suis certaine que le fait de se lancer en tant qu'UPEC membre dynamique de cette alliance européenne, plutôt qu'isolément, pourra nous aider à remporter des projets.

M. THEVENET. – Quelques précisions pour la suite. Il fallait trouver un nom à cette alliance. C'est toujours très compliqué car nous sommes sept et il y a des traditions différentes suivant les pays. Nous sommes arrivés à une proposition, que je vous soumets aujourd'hui. Cette alliance s'appellera, si vous en êtes d'accord, « *UNES (University for a New European Society)* ». L'enjeu principal de cette future université européenne, c'est l'étude des transformations ; transformations sociales, transformations environnementales, ce qui est la bannière de l'UPEC, mais également transformations numériques. Ce terme « *University pour une nouvelle société européenne* » paraît tout à fait en accord avec les objectifs de cette Alliance. Ce nom a fait l'unanimité auprès des partenaires. Pour nous, Français, « UNES », c'est un et plusieurs à la fois, « une » au pluriel. Je pense que c'est un joli symbole, et nous sommes très contents d'être arrivés à cet acronyme.

Si vous nous donnez mandat, nous devons évidemment présenter cette future Alliance à la communauté. Le 19 février, est prévue à l'UPEC – puisque l'UPEC sera porteur de projets de cette alliance – la signature officielle en présence des recteurs et présidents, des partenaires territoriaux et de la presse de l'*achieve statement*, c'est-à-dire de la lettre d'engagement pour cette future Alliance, mais également du MoU (Memorandum of Understanding), c'est-à-dire l'accord général qui va nous lier pendant plusieurs années pour essayer d'atteindre les objectifs qui sont fixés par ce fabuleux projet.

Une petite précision – je terminerai par là – sur les attentes de la Commission et de ce premier appel d'offres. Comme l'a très bien dit Anastasia, il s'agit d'un appel

pilote, il n'y a donc pas de cadrage pour l'instant. Je crois que la Commission européenne n'a pas vraiment idée de ce que pourront être ces universités européennes du futur ; elle attend nos propositions. C'est une formidable chance de pouvoir faire des propositions, de proposer des modèles d'alliance. Ensuite, en fonction des différents projets qui seront déposés, il est quasiment certain que l'appel à projets définitif de 2021 sera beaucoup plus cadré pour répondre à un certain nombre d'exigences. Nous sommes ici sur un projet pilote, nous avons donc beaucoup de liberté pour essayer de faire des propositions.

La Commission européenne s'attend à la création d'environ une centaine d'alliances, dont à peu près une trentaine contiendront des universités françaises. Au final, douze seront sélectionnées. La concurrence est assez vive, mais nous essayons de faire notre maximum pour que ce projet, s'il est déposé, avec votre accord, obtienne la labellisation de la Commission européenne. Merci.

Mme MOULOUDI. – C'est un projet très intéressant, qui est encore au stade de la réflexion. Pour ma part, je me pose des questions quant à la mise en place concrète, à l'échelle de l'université, de ces diplômes européens. Par définition, ils s'inscrivent pleinement dans un échange, d'une part dans l'apprentissage de la langue, mais aussi de la culture, et d'une identité européenne propre. Vous parlez aussi de mobilité. Je vois « *50 % de mobilité des personnels et des chercheurs.* »

M. THEVENET. – Des étudiants aussi.

Mme MOULOUDI. – Des étudiants, justement. Est-ce que vous considérez que des aides sociales pourront également être allouées ? Je pense à l'aide à la mobilité, car c'est bien sûr un élément primordial si l'on veut vraiment favoriser l'insertion des étudiants dans ce nouveau type de formations. Est-ce que, comme vous l'avez dit, on reste sur le principe de concurrence ? Je me pose cette question.

M. THEVENET. – Votre question est excellente. Un chiffrage a été réalisé pour évaluer le niveau des aides à la mobilité. On considère que pour atteindre l'objectif, il faudrait multiplier par dix les aides à la mobilité pour permettre à un maximum d'étudiants de partir. Nous allons essayer d'augmenter cette aide. J'espère que le fonds Erasmus, qui est déjà conséquent pour l'UPEC, sera augmenté. Nous avons un financement qui, je l'espère, viendra de la labellisation de notre alliance par la Commission européenne.

Nous allons également déposer, dans le mois qui suit, un projet qui s'appelle « Partenariat stratégique », qui finance des coopérations entre pays de l'Union européenne. Avec ce projet, nous allons répondre à un deuxième appel à projets qui pourra être source de financement. Enfin, l'Etat français a annoncé que, pour un certain nombre d'alliances des fonds assez importants seront débloqués sans savoir à date si ces aides concerneront uniquement les alliances labellisées ou les alliances qui seront bien évaluées sans pour autant avoir été élues par la Commission européenne.

A la faveur de l'ensemble de ces financements, nous espérons pouvoir financer beaucoup plus de mobilités. Il y aura également, en interne, une politique d'incitation pour permettre à un maximum d'étudiants de partir.

Le document évoque une mobilité pour 50 % des étudiants mais le mot est à prendre au sens d'une mobilité générale et pas forcément d'une mobilité physique. Nous incluons ici la mobilité virtuelle *via* des supports, des plateformes informatiques. Le projet n'annonce pas la mobilité obligatoire de 50 % des étudiants.

Mme ILIOPOULOU. – En outre, ce n'est pas pour demain, c'est l'objectif vers lequel nous tendons à l'horizon 2025. Entre temps, dans les cinq ans à venir, nous allons mettre tout en place, en postulant à d'autres appels à projets européens, en

espérant obtenir le financement nécessaire. Je suis entièrement d'accord avec vous, il faut de l'argent pour rendre possible la mobilité, mais c'est vraiment l'horizon vers lequel nous tendons.

Mme CASCONE. – Pour la mise en œuvre, il y a effectivement beaucoup de choses à faire, sur plusieurs volets, plusieurs composantes et dans plusieurs pays. Je m'interroge par rapport à la recherche. Peut-être qu'il existe déjà des collaborations avec ces universités. Pouvez-vous nous en dire davantage ?

Comment allez-vous mettre en œuvre ces relations au niveau de la recherche et de l'enseignement ? Comment cela va-t-il s'organiser au niveau des composantes pour faire des choix ? On ne va pas pouvoir faire des doubles diplômes dans chaque master.

M. THEVENET. – Pour l'instant, le projet ne concerne que l'enseignement, puisque sont autorisés à postuler des établissements qui n'ont pas de laboratoire de recherche. La France et les partenaires universitaires français s'en sont émus, mais c'est la réalité du premier appel à projets pilote du 28 février. Pour l'instant, nous ne serons évalués que sur la mobilité étudiante. Je voulais déjà répondre sur cette question-là.

Comme l'a dit Anastasia, l'objectif est d'abord une méthode, ensuite de montrer que nous sommes capables, à court terme, de mettre en place un certain nombre de choses, et après, de pouvoir implémenter ces différentes formations et d'aller plus en avant vers des formations plus intégrées dans différents domaines.

Déjà, on s'est fixé comme objectif *a minima* une formation par établissement, pour commencer, avec des formations qui seront mutualisées par au moins quatre établissements pour que cela ait un sens. Si c'est pour faire du bilatéral, cela n'a pas de sens.

Nous nous sommes mis autour de la table avec les sept partenaires, pour voir quelles sont les formations qui, immédiatement, pourraient faire l'objet d'un futur diplôme commun et d'une mutualisation des formations. Il apparaît clairement qu'il y a une discipline très facile à mutualiser car les enseignements sont souvent dispensés en anglais : c'est tout ce qui est économie gestion. A L'UPEC, nous avons quinze formations totalement en anglais, et la majorité de ces formations sont dans cette thématique. Il n'y aura donc aucune difficulté pour commencer à mettre en place cette mutualisation.

Ensuite, dans un autre domaine, les sciences. Deux disciplines sont apparues comme étant potentiellement et rapidement mutualisables à l'intérieur de l'Alliance : d'une part, l'enseignement du numérique et de l'informatique, parce que la pratique de l'anglais est d'usage et que l'on peut rapidement mettre de côté le problème de la langue ; d'autre part, la chimie et la biologie, puisque nous avons déjà, à l'UPEC, une formation internationale ainsi que dans les établissements partenaires.

Deuxième question : comment organise-t-on l'enseignement, la méthodologie, en quelque sorte ? Pour une licence, la première année et la deuxième année ou *a minima* le premier semestre de la deuxième année, les cours se font dans l'établissement d'origine. Petit à petit, on incite les étudiants à la mobilité, avec des enseignements de langues, et l'on essaie de faire enseigner un certain nombre de matières par les enseignants des établissements partenaires. Ensuite, en troisième année ou en deuxième semestre de deuxième année, on organise une mobilité obligatoire des étudiants. Ce que nous souhaitons en termes de mobilité, c'est un semestre dans au moins deux établissements. Voilà le modèle. Pour le master, c'est à peu près sur le même schéma.

Mme CASCONE. – Je t'interromps, car quelque chose m'interpelle. Il existe déjà une licence double diplôme et des masters double diplôme, avec des universités en

Allemagne. Il y a aussi des partenariats et des échanges avec d'autres universités, par exemple en Italie. Pourquoi n'a-t-on pas réfléchi à inclure ces universités où des formations existent ?

M. THEVENET. – Parce qu'elles étaient déjà prises, c'est le problème.

Mme CASCONE. – Il y a des universités avec lesquelles nous avons des échanges et qui n'ont pas encore été formalisés.

Mme MOULOUDI. – Oui, mais rien n'empêchera que ce partenariat, ce double diplôme, continue. Nous ne disons pas du tout aujourd'hui que nous sommes totalement sur le projet d'université européenne et que tout autre projet qui existait jusqu'à présent prend fin ; ce n'est pas du tout notre intention.

Mme CASCONE. – Il y a des partenariats qui existent, mais qui n'ont pas encore été formalisés en tant que double diplôme ou sous une autre forme.

M. THEVENET. – Ils pourront l'être.

Mme CASCONE. – D'accord, mais ces universités ne pourront pas faire partie de l'université européenne.

M. THEVENET. – Le problème est qu'il faut faire des choix. Il y a certes la faculté des sciences, mais il y a toutes les autres facultés à l'intérieur de l'UPEC. Ce que nous avons essayé de « matcher », c'est l'ensemble des formations. Nous avons donc recherché des établissements qui étaient similaires au nôtre, et nous sommes limités par le nombre de membres de l'Alliance. On ne peut pas créer une Alliance avec quinze établissements. Sept est un nombre qui est plutôt conséquent, la plupart des alliances sont à cinq ou six partenaires, on est déjà sept. On ne peut pas choisir un établissement parce que cet établissement intéresse la faculté des sciences et technologies, puis celui-là, parce qu'il intéresse la FSEG. On est obligé de discuter globalement.

Après avoir réalisé des bilans, les établissements que nous avons choisis – je l'affirme de manière un peu forte – sont les établissements qui étaient disponibles, qui nous ressemblaient et avec lesquels nous avons déjà de nombreuses collaborations. Tu parlais de l'université italienne d'Udine, par exemple, la personne connaissait très bien l'UPEC et avait déjà de nombreuses collaborations avec Udine. C'est pareil pour l'ensemble des universités qui sont membres de l'Alliance.

Le travail de recherche de partenaires a été extrêmement long, extrêmement pénible. J'ai annoncé une centaine d'Alliances à l'échelle de l'Europe. Cela veut dire qu'il existe un enjeu, que des négociations ont eu lieu. Nous avons essayé d'aller vers l'Allemagne, nous avons sollicité un certain nombre de partenaires. Malheureusement, ils étaient tous pris dans des Alliances ou ils avaient plusieurs propositions, et ils n'ont pas choisi l'UPEC. Il y a beaucoup de partenariats avec la FSC, qui sont intégrés *Hochschule*, qui sont des établissements très intéressants pour des partenariats, mais ce ne sont pas des universités de plein exercice. Ce sont des universités ayant un statut un peu particulier et c'était embêtant de les inclure dans l'Alliance. Il faut penser à l'ensemble des facultés.

Je réponds également à propos de la recherche. La recherche n'est pas directement liée au projet, mais nous avons – comme l'a dit Anastasia – absolument tenu à insérer ce volet dans le projet. Malheureusement, et c'est historique à l'UPEC, nous avons un état des lieux faible des collaborations internationales en matière de recherche. Nous travaillons très activement pour essayer d'établir une cartographie des collaborations et une stratégie internationale de la recherche. Evidemment, nous allons impliquer les laboratoires dans cette Alliance. Cette implication passera par des échanges, des thèses en cotutelle pour le niveau doctorat, que nous allons récupérer à l'UPEC, administrativement, à partir de 2020.

Mme MOULOUDI. – Je souhaite revenir rapidement sur deux points. Dans notre esprit, il serait utile que l'on mette en place des *working groups* constitués de représentants des composantes issus de plusieurs partenaires, pour identifier les axes communs de recherche. C'est un premier point.

Si nous avons le financement, nous espérons deuxièmement mettre en place des bourses pour des thèses en cotutelle sur ces thèmes ou dans le domaine que nous aurons identifié au niveau de l'Alliance. Encore une fois, cela ne sera pas pour demain, la recherche viendra dans un deuxième temps.

M. VINCENT. – Concernant les aides accordées aux étudiants pour la mobilité internationale, je tenais à rassurer les administrateurs. En effet, lors de la dernière CFVU du 28 janvier, un bilan Erasmus a été présenté ainsi qu'un bilan des bourses accordées par le NCR, IDF et le FEI. On observe une augmentation assez constante, même au niveau de la CVEC, qui vient remplacer l'ancien FSDIE. Là aussi, les aides à la mobilité internationale ont quasiment été multipliées par trois. On peut tout de même remarquer que cela va dans le bon sens. L'université, la Région et le Département tendent aussi à aider les étudiants dans cette mobilité internationale. Je pense qu'il faut poursuivre nos efforts et ne pas avoir peur de ces « fois dix », qui peuvent certes faire peur, mais qui vont tout de même dans le bon sens.

M. THEVENET. – Merci beaucoup.

M. GUYARD. – Cette expérimentation, qui s'inscrit pleinement dans l'espace européen de l'enseignement supérieur voulu par le processus de Bologne, pose, dans le document que vous nous avez transmis et dans la présentation que vous avez faite, beaucoup de principes, mais elle soulève également beaucoup de questions, notamment sur la gouvernance. Je n'ai pas réussi encore à bien comprendre comment on allait pouvoir déterminer le mode de gouvernance des établissements. Quelle va être l'articulation, l'âme de ce nouvel établissement ?

M. LE PRÉSIDENT.– Ce n'est pas un nouvel établissement ; c'est la gouvernance de l'Alliance, pas des établissements.

M. GUYARD.– De l'Alliance, mais vous nous demandez de nous engager dans un nouveau processus d'Alliance, avec peu d'éléments. Vous nous dites, par exemple, « *Augmenter la mobilité des étudiants, des personnels et des chercheurs à 50 %* ». Pour moi c'est un objectif irréalisable. Si l'on atteint 10 ou 20 %, ce ne sera déjà pas mal du tout ; 50 % c'est totalement irréalisable. Je pense qu'il faut également essayer de définir quel va être notre niveau d'attractivité. La mobilité obligatoire, je n'y crois pas une seule seconde. La rendre obligatoire, cela va être un calvaire pour tout le monde, pour les étudiants, pour nous, pour nos finances également puisqu'il va falloir soutenir ceux qui seront obligés de partir.

M. LE PRÉSIDENT.– Il n'y a aucune obligation.

M. THEVENET. – Peut-être que je peux répondre. Tu as posé beaucoup de questions, je ne vais peut-être pas arriver à me souvenir de tout ce qui a été posé.

Pour l'instant, l'Alliance n'a pas de personnalité juridique. Nous avons eu le conseil d'Alain Beretz, l'ancien président de l'université de Strasbourg, qui a mis en place une alliance extrêmement resserrée avec tous les établissements de la région, entre la France et l'Allemagne, et qui est un expert puisqu'il a été nommé par le Premier Ministre comme étant le « Monsieur Alliances européennes ». On l'écoute donc attentivement.

Il nous a dit clairement : « La personnalité juridique de l'Alliance, pour l'instant, n'est pas un problème. Vous pourrez vous occuper de cette question quand l'Union européenne aura peut-être inventé des statuts. C'est une loi de 1901. Pour l'instant, ne perdez pas d'argent et d'énergie avec ça ; cela n'apporte rien, dans un premier temps, pour la gestion de cette Alliance. »

Maintenant, pour ce qui est de la gouvernance de l'Alliance sans personnalité juridique, nous n'avons pas détaillé l'ensemble parce que c'est un peu long de tout détailler. Cependant, puisque tu poses la question, j'y réponds bien volontiers. Il y aura d'abord une Alliance en Conseil exécutif, qui réunira les présidents et recteurs des universités et/ou les vice-présidents internationaux, qui représentent les présidents et les recteurs. Ce sera donc le Conseil exécutif qui, deux fois par an, proposera des orientations.

Nous allons proposer la nomination d'un secrétaire général de l'Alliance, qui est une personne un peu extérieure. Le profil idéal serait un ancien président ou un ancien recteur qui aurait un statut à la fois administratif et à la fois politique pour la gestion de cette Alliance. Ensuite, il y aura un Conseil consultatif où l'on pourra débattre des différentes questions. Ce Conseil consultatif sera composé des élus des différents sénats ou Conseils d'administration des établissements, avec quatre représentants par conseil : deux enseignants, un BIATSS et un étudiant, pour que les différents corps soient réunis. Il y aura un troisième conseil consultatif, qui sera comme un conseil de perfectionnement, extérieur. Il sera chargé de faire une évaluation du projet, et ensuite de soumettre des propositions pour que l'Alliance évolue positivement.

Mme ILIOPOULOU. – Cela n'affectera en rien la gouvernance interne et l'autonomie des partenariats. C'est comme un Etat qui participe à une organisation internationale. Une organisation internationale doit avoir des instances, des institutions pour fonctionner, pour prendre des décisions, mais cela n'affectera aucunement – j'insiste beaucoup sur ce point, parce que c'est une préoccupation de tous les partenaires – l'autonomie, le mode d'administration, la structure des partenaires respectifs. Evidemment au sein du Conseil, le *Board* prendra des décisions pour l'Alliance et, comme il y aura le président ou le vice-président ou le

recteur ou vice-recteur de chaque établissement, chacun sera lié par son propre établissement, c'est-à-dire par ce que l'on aura voté ici. Je voulais insister sur ce point.

Un intervenant : Et donc, libre d'en partir.

Mme ILIOPOULOU. – C'est inclus dans le MoU, chaque membre est libre. La seule obligation, c'est de déclarer formellement cette intention.

M. THEVENET. – Nous serons libres d'en partir. Nous aurons également la possibilité – nous l'avons inscrit dans le MoU – d'accueillir un nouveau membre, avec l'accord de tous les membres préexistants. Ce sera évolutif.

Pour répondre à la question sur la mobilité étudiante, 50 %, c'est un chiffre certes utopique, mais ce n'est pas le chiffre de l'UPEC, c'est le chiffre annoncé par la Commission européenne. Ce n'est pas moi qui ai avancé ce chiffre-là, c'est l'Union européenne. Comme je l'ai dit, ce n'est pas une mobilité forcément physique ; ce sont 50% des étudiants qui pourront être mis en contact avec des formations au sein de l'Alliance, c'est-à-dire que cela peut concerner simplement des formations qui sont enseignées par notre établissement et qui sont mises à disposition des étudiants *via* une plateforme numérique, ce n'est pas forcément de mobilité physique dont il s'agit.

En revanche, les étudiants qui s'inscrivent dans la formation savent qu'ils auront une mobilité obligatoire, et ces étudiants seront forcément soutenus. Je pense que c'est absolument réaliste, il n'y a aucun souci pour soutenir les étudiants qui sont inscrits dans cette formation et favoriser la mobilité. Cela existe déjà dans certaines formations internationales, nous n'inventons rien. La seule chose que l'on nous demande d'inventer, c'est de créer des diplômes qui pourront, plus tard, préparer de futurs diplômes européens. Avec une carte d'étudiant européenne, les étudiants pourront librement se déplacer au sein de l'Alliance. Le projet est un projet pilote.

Effectivement, nous n'avons pas toutes les données, mais personne n'a les données, y compris les personnes qui ont lancé le projet.

On regarde ce que l'on peut faire. Il y a des choses qui se font déjà, surtout dans les régions transfrontalières, mais ce n'est pas idéal parce que les mobilités restent au sein de la région transfrontalière. Avec ce projet, il y a une volonté de couvrir l'Europe. Il est vrai que nous naviguons un petit peu à vue, mais l'objectif est de se lancer dans l'aventure. Ensuite, le Conseil d'administration sera régulièrement informé, et lui seul sera décisionnaire des actions qui pourront impacter l'UPEC. Ce projet veut se mettre au service du développement, de la réussite et des opportunités que nous pourrions offrir à l'ensemble de nos étudiants.

M. PELLET. – J'avais deux questions, l'une porte sur le contenu, l'autre sur l'aspect marketing et sur le projet en général.

Concernant le contenu, une fois n'est pas coutume, j'allais poser la même question que Mihai. Vous y avez répondu, c'était la question de la gouvernance. En effet, dès lors que l'on parle de gouvernance commune, se posent des interrogations légitimes. Cela dit, je n'ai pas trop de crainte de perte d'autonomie dans le cadre d'une Alliance avec des universités très éloignées. Nous ne sommes évidemment pas face aux mêmes risques que dans le cadre d'une fusion telle que nous l'avons vécue récemment.

Mme ILIOPOULOU. – Nous avons la même préoccupation, je tiens à le souligner.

M. PELLET. – Je vous rejoins. Il est important de le dire clairement. Dès lors que l'on parle de gouvernance commune, il faut savoir quels en sont les termes. Vous avez répondu, je n'y reviens pas.

Mon autre question rejoint l'intervention de notre collègue sur la recherche et sur les doubles diplomations existantes. Quel sera le devenir du projet de réseau des universités partenaires par rapport à ce projet, car c'était un autre projet qui en

principe avait encore cours ? Va-t-il être abandonné sachant que l'on imagine mal que l'UPEC soit présente à égalité partout, à la fois dans des relations bilatérales avec double diplôme et à fois dans le réseau des universités partenaires, type Sherbrooke, etc. Quelle sera la place des autres projets dès lors que celui-ci devient un projet phare ?

Je reviendrai après sur la question marketing.

M. THEVENET. – Il n'y a aucun souci, car comme nous l'avons dit, et je le redis, il n'est pas question de supprimer toutes les autres initiatives. C'est comme pour tout. On parlait d'axes stratégiques, on a dit et redit que les activités qui se dérouleraient en dehors des axes continueraient à être soutenues, et il n'y a pas d'exclusivité. Pour les alliances d'universités européennes, c'est la même chose.

Quelques faits forts. L'UFA, l'université franco-allemande, a écrit un courrier, il y a peu de temps, prenant acte de ce projet d'alliance d'universités européennes, soulignant le fait qu'à ce titre, comme c'est France-Allemagne, elle ne pouvait pas répondre. Il n'y avait pas d'éligibilité au projet d'alliance, en l'état actuel car il faut plusieurs pays, au moins trois pays. Or là, ce n'est que la France et l'Allemagne. Il faut étendre, il peut y avoir des universités membres de l'université franco-allemande qui soient engagées dans les alliances, ce sera le cas de l'UPEC. L'université franco-allemande, en l'état, ne peut pas constituer une alliance d'universités européennes, mais elle prend acte de ce magnifique projet, qu'elle soutient plutôt. L'université franco-allemande perdurera et donc, tous les diplômes qui se font déjà dans le cadre de cette université franco-allemande perdureront aussi.

Concernant les partenariats, nous n'avons pas tant de partenariats stratégiques que cela. Nous avons Sherbrooke, avec qui nous essayons de travailler de manière plus étroite, mais l'Alliance telle qu'elle a été rédigée est justement une alliance de sept

universités de pays de l'Union européenne. Ensuite, cette alliance va devoir s'ouvrir. A qui va-t-elle s'ouvrir? Elle s'ouvrira au réseau de partenaires de chaque établissement. Les partenariats que nous avons à Sherbrooke, que nous sommes en train de développer en Afrique, sont des partenariats qui vont potentiellement intéresser l'Alliance. Il n'y a donc pas de concurrence entre ces deux types de partenariats, bien au contraire. A la fin, l'objectif est de faire le pont entre ces partenariats.

Mme ILIOPOULOU. – Je voudrais encore une fois insister sur le rôle des composantes et sur la liberté des composantes. Je prends l'exemple de la faculté de droit, que je connais le mieux. Nous avons des doubles diplômes avec Rey Juan Carlos en Espagne, avec Mayence en Allemagne. Ces doubles diplômes fonctionnent bien, ils continueront à fonctionner et à être soutenus par l'UPEC, puisqu'ils fonctionnent bien et intéressent les étudiants. Nous faisons partie d'un grand réseau universitaire, essentiellement européen, mais qui se déploie désormais à l'international, notamment en Asie du Sud-Est, Themis, qui bénéficie du soutien entier de l'UPEC, ce qui continuera en parallèle de l'Alliance. Je pense que tout autre projet d'eupéanisation ou d'internationalisation continuera à être soutenu.

Mme CASCONE. – Je vais ajouter un commentaire à propos de la dernière intervention. La gestion des doubles diplômes à l'international requiert beaucoup d'énergie et de temps. Il est vrai que l'effort est consenti par les personnes qui s'investissent dans ce genre de projet. Par exemple, à la faculté des sciences, il n'y a pas d'heures pour la gestion des diplômes internationaux.

M. THEVENET. – C'est une autre question, que nous pourrions peut-être aborder juste après.

M. ZOUGBEDE. – Ma question porte sur la problématique de l'Alliance. S'agissant d'une Alliance, je pense à une « mésalliance » constatée au sein de cette alliance à sept partenaires. Est-il prévu ce cas de figure ?

Par ailleurs, l'Alliance doit « accoucher » sur un diplôme. Cependant, si une mésalliance est constatée, que devient cet « accouchement », ce produit de l'Alliance ?

M. THEVENET. – Le MoU que nous avons proposé – il n'est pas encore définitif – est très général, c'est un accord-cadre classique, il n'y a aucun engagement financier ni autre. Nous avons prévu une « clause de divorce » avec un établissement. Le danger est moindre, parce que nous sommes sept. Si un établissement est défaillant, cet établissement quittera l'Alliance. Comme je l'ai dit, il y a aussi la possibilité d'accueillir un nouvel établissement. Tout ne repose pas sur les sept établissements. Si un établissement fait un jour défaut ou s'il y a un changement de politique et un rapprochement avec une autre alliance, alors l'Alliance portée par l'UPEC ne sera absolument pas menacée.

Ce qui est très important de retenir, c'est qu'il n'y a pas pour l'instant d'engagement. Nous avons essayé de mettre en place des structures qui permettent démocratiquement d'impliquer tout le monde, et vous, élus de notre université, mais il n'y a pas de contrainte. L'UPEC garde pleinement son autonomie. Il n'y aura donc pas d'impact sur la vie de l'UPEC.

M. PELLET. – Ma remarque va paraître tout à fait plaisante, mais elle n'est pas que plaisante, elle porte sur la question du marketing, en particulier du marketing lexical.

Nous avons connu à l'UPEC, il y a quatre ou cinq ans, un exemple de fiasco de marketing lexical avec la fameuse NOU, qui désignait le projet de fusion, qui avait

plongé l'université dans l'hilarité générale. Quand j'ai vu, à votre première page, que vous alliez signer le MoU, je me suis dit : est-ce un retour du refoulé ?

Mme ILIOPOULOU. – MoU signifie *Memorandum of understanding*, c'est un terme anglais très classique que l'on utilise dans ce type de coopération.

M. PELLET.– Appeler un grand projet « MoU »...

Mme ILIOPOULOU. – Le mémorandum est cet accord de coopération.

M. LE PRÉSIDENT.– C'est le mot consacré depuis des dizaines d'années.

M. PELLET.– Pour clore sur le marketing lexical, je trouve que « UNES » – avec le pluriel – est une bonne trouvaille, car ce n'est pas toujours le cas dans le marketing lexical. On a parfois une accumulation de mauvais goût et de mauvaises idées. C'est un nom officiel, très bien, mais pour l'alliance, épargnez-nous le « MoU », s'il vous plaît.

M. LE PRÉSIDENT.– MoU, c'est de l'anglais. Attention, ne soyons pas trop mous !

Y a-t-il d'autres questions ?

Vous avez bien compris, il s'agit d'une Alliance qui n'est pas enfermante, qui est très souple, qui permet justement de créer de la mobilité, de créer un diplôme commun. C'est une expérimentation. Je crois que nous avons besoin de ce genre d'expérimentation pour que des étudiants puissent circuler avec la même carte et avoir un même diplôme à la fin. Je crois que c'est assez intéressant. Ce projet n'entre pas en concurrence avec d'autres projets. Nous avons l'idée d'un projet avec des universités panafricaines. Là aussi, nous sommes sur une réflexion de quelque chose de construit, qui avance. Nous sommes donc intéressés aussi à nous projeter sur le continent africain.

Pour ce qui concerne la stratégie internationale, nous en reparlerons, il y a aussi une stratégie internationale, à la fois en formation et en recherche, qui est en train de se

caler pour l'université, en fonction de ce qui existe et d'une cartographie de l'existant.

M. GUYARD.– Au-delà de la formation, comment allez-vous créer ce que nous demandons dans ce projet, c'est-à-dire une véritable identité étudiante européenne ?

M. THEVENET. – Bien sûr, il y a plusieurs actions dans ce domaine. C'est l'objet de ce que l'on appelle un « *work package* » de dissémination. Nous allons mettre en place une gestion « d'anciens étudiants ». Ce sont des microactions qui vont contribuer à créer cette identité. Nous prévoyons aussi de constituer des modules. Nous ne savons pas exactement sous quelle forme, ce sera à discuter avec vous, sous forme d'options transversales ou dans les différentes formations, dans les cours de formation générale, des cours sur l'histoire de l'Union européenne, des institutions de l'Union européenne, la géographie de l'Union européenne. Nous voulons promouvoir une culture européenne.

Pour répondre à cette question, c'est un sujet pour lequel la Commission européenne accorde la plus grande attention. La Commission européenne a créé Erasmus. On s'est rendu compte qu'Erasmus était une fabuleuse possibilité pour les étudiants de bouger à l'intérieur de l'Europe, mais le bénéfice en termes de conscience européenne paraît tout de même de moins en moins fort. Il y a une vraie inquiétude de la part de Bruxelles de voir finalement une montée des personnes qui ont une vision de l'Europe très négative. On note un populisme un peu partout. L'objectif, c'est de créer un nouveau dispositif plus inclusif qu'Erasmus et qui surtout, à long terme, permette une meilleure intégration de cette conscience européenne. Quand on sonde les étudiants qui reviennent d'un projet Erasmus, ces derniers ont une vision extrêmement fabuleuse de l'Europe. En fait, cette impression

va décroissant et donc Bruxelles souhaite mettre en place un système, une idée qui va permettre de renforcer cette conscience européenne.

M. LE PRÉSIDENT. – Je ne voudrais pas que l'on se disperse trop, sur l'Europe, etc.

Mme ILIOPOULOU. – Je voudrais ajouter un point très concret concernant cette identité. Qu'est-ce que l'on peut faire aussi avec les partenaires ? Nous pouvons connecter les différents bureaux en charge de diffuser les stages pour que les offres de stages existant chez les pays partenaires soient aussi disponibles et facilement accessibles pour les étudiants français, qui pourront bénéficier de l'aide du bureau des stages d'un partenaire et aller sur place. La mobilité ne concernera pas seulement la formation, mais aussi, nous l'espérons, l'aspect stages et volontariat, ce qui contribue aussi énormément à la création de cette identité.

M. OUAMOUNO. – J'ai cru comprendre qu'il y avait un premier appel à projets, dont la date limite est le 28 février. J'ai aussi entendu qu'il y avait des critères de sélection qui permettaient de choisir telle ou telle alliance. Je me pose donc la question suivante : toutes les alliances seront-elles éligibles à ces critères qui donnent droit à un certain nombre de financements de l'Union européenne ? Question subsidiaire : que deviendront les alliances qui ne seront pas sélectionnées par l'Union européenne ? de quels moyens financiers pourront-elles bénéficier ?

M. THEVENET. – Il y a plusieurs questions. Il y a le critère d'éligibilité au projet, et ensuite la sélection. Ce sont deux choses différentes.

Si une alliance n'est pas éligible, c'est-à-dire qu'elle compte moins de trois membres répartis dans trois pays, ce n'est même pas la peine. Si les établissements ne sont pas titulaires de la charte Erasmus, les candidatures ne seront même pas validées. Si maintenant on parle de critères de sélectivité, des experts vont être nommés. Il y a un certain nombre de critères qui sont énoncés, avec des points. Des points seront attribués dans les différents secteurs avec des notes planchers. Si

nous n'obtenons pas ces notes planchers, nous n'aurons pas de retour sur la qualité du projet. Si nous passons la barre des notes planchers, notre projet sera examiné, il sera classé et donc, nous aurons un retour sur la qualité du projet. Nous sommes conscients que seulement douze alliances seront choisies sur une centaine. Nous avons des chances, mais elles ne sont pas non plus très grandes.

Ensuite, nous allons utiliser les évaluations pour candidater aux appels d'offres suivants. Nous savons qu'il y aura peut-être des financements autres de la France, y compris pour des établissements qui n'auront pas été choisis par la Commission européenne. Comme je l'ai dit, les alliances pourront continuer à vivre dans d'autres cadres, comme le partenariat stratégique qui permet d'obtenir des financements conséquents pour permettre à l'alliance de se renforcer et de répondre avec plus de chances de succès aux différents appels d'offres. Pour rappel, le deuxième appel pilote aura lieu en octobre pour un appel définitif en 2021.

Mme ILIOPOULOU. – Une petite précision concernant les critères. Ils sont formulés de manière extrêmement large. Je vous donne un exemple. Les critères sont : ambition de la vision, équilibre géographique, qualité et soutenabilité. Cela ne nous dit pas beaucoup car ce ne sont pas des critères définis de manière extrêmement précise. C'est même tout l'inverse. C'est en fonction du premier retour que nous en saurons un peu plus sur ce qui est finalement recherché.

M. OUAMOUNO. – Je pense que s'il y a des critères fixés, cela veut dire qu'il doit y avoir une pertinence dans le projet que vous présentez. Au-delà des critères fixés par l'Union européenne et qui donnent droit au financement, des alliances vont se former et donc, ces alliances vont exister.

Lorsque des alliances n'ont pas obtenu le financement, ni de l'Union européenne ni de l'Etat français, comment ces alliances vont-elles se financer ?

M. THEVENET. – J’apporte encore la même réponse, il y a d’autres sources de financement, comme le partenariat stratégique. En même temps, sans attendre la réponse de l’alliance, nous déposerons un partenariat stratégique qui, lui, a de bonnes chances d’être obtenu.

M. OUAMOUNO. – Cela veut dire que l’université n’aura à apporter aucun financement.

M. THEVENET. – Non, il y a toujours un cofinancement. Il est même dans le projet : nous avons 20 % de cofinancement. Après, en fonction du budget qui sera alloué, nous aurons une ambition plus ou moins grande. Comme dans tout projet, on affiche un budget. Ensuite, en fonction de l’argent dont nous disposerons, nous pourrons avoir plus ou moins d’ambition pour la mise en place des premières mesures. Si nous avons d’autres financements, nous mettrons en place d’autres mesures.

M. OUAMOUNO. – C’était l’objet de ma question.

M. THEVENET. – Merci.

Mme ILIOPOULOU. – Nous ferons en fonction de ce que nous aurons.

M. LE PRÉSIDENT.– Je vous propose, si vous en êtes d’accord, de passer au vote. Y a-t-il des modifications des procurations ? Qui s’oppose ?

M. PELLET.– Pourriez-vous rappeler la question ?

M. LE PRÉSIDENT.– La question porte sur le dépôt du projet d’alliance, tel qu’il vous a été présenté, dans les grandes lignes, bien sûr. Qui s’oppose ? Procurations, qui s’oppose ? Qui s’abstient ? Procurations, qui s’abstient ? Merci.

<i>Le CA approuve le projet d’alliance d’universités européennes</i>
--

2.3 Information sur les frais d'inscription différenciés

M. LE PRESIDENT.– Le point suivant est une information sur les frais d'inscription différenciés. On va vous présenter avec Laurent l'état des lieux et notre proposition de prise de position. Egalement, Laurent abordera le principe d'un guichet unique, puisque l'on rentre dans le label des universités d'accueil qui composent un guichet unique. On a tous conscience que l'accueil est vraiment essentiel. Dans ce guichet unique, il y a plusieurs points, dont des points relatifs aux éléments de visa, par exemple. Ce sera rapidement abordé, parce que les services travaillent dessus activement. Dans un premier temps, Laurent, peux-tu nous présenter les choses ?

M. THEVENET.– Le 19 novembre 2018, le Premier Ministre a annoncé un projet qu'il a appelé « Bienvenue en France » pour l'accueil des étudiants internationaux, hors communautaire, hors pays de l'espace économique européen et hors Québec, pour améliorer l'attractivité de la France et l'accueil des étudiants internationaux, ce qui est lié. Il a lié ce projet à une augmentation spécifique des frais de scolarité qui passent à 2 700 euros pour les étudiants de classe prépa et de niveau licence et à 3 700 euros pour les étudiants de niveau Master et Doctorat.

Cette augmentation a été malheureusement annoncée en urgence. Indépendamment de ce que l'on peut penser – je ne me place pas sur cet aspect, je me place sur l'aspect très factuel – cette augmentation a été annoncée d'une manière brutale. Les décrets d'application ne sont toujours pas pris et nous sommes en train de recruter des étudiants. Cela pose de très nombreux problèmes. Nous avons dans la plupart des universités françaises un public qui vient – et on s'en réjouit – de nos anciens territoires d'Afrique, d'Afrique du Nord et l'Afrique subsaharienne, qui sont évidemment naturellement concernés par nos universités françaises francophones, et qui se sentent meurtris par cette mesure, au-delà des problèmes techniques que

cela peut poser. La situation est aujourd'hui que l'on attend les décrets pour pouvoir vous présenter une estimation précise de la situation. La seule chose que je peux faire, c'est présenter un état des lieux sur la base des données des années passées.

Nous avons à peu près 3 000 étudiants internationaux en mobilité individuelle et 250 étudiants internationaux en mobilité encadrée. Il reste donc à peu près 2 800 étudiants. Si l'on exclut les étudiants du Québec, les étudiants de la communauté de l'Union européenne, on estime à peu près à 2 500 à 2 600 étudiants pour lesquels il faut se poser la question de l'exonération ou pas.

A ce jour, on ne connaît pas le plafond d'exonération dont les établissements français disposeront. Légalement, ce plafond est aujourd'hui fixé à 10 %. C'est la loi aujourd'hui. Le cabinet de la ministre s'est engagé dans les discussions que nous avons eues avant la fin de l'année, à réévaluer ce pourcentage. Il a été évoqué la question des 15 % à 20 %.

J'estime à 8,5 % le pourcentage d'étudiants internationaux susceptibles d'être exonérés aujourd'hui. C'est une estimation en fonction des chiffres que nous avons eus sur les années passées. Je n'ai pas, malheureusement, mais j'attends, des résultats précis, nationalité par nationalité et surtout Licence et Master pour faire le distinguo entre les deux, et pour avoir également une estimation précise non pas du gain, mais du manque à gagner qu'aurait cette mesure. Je peux dire que l'équipe soutient et espère grandement proposer l'exonération à tous les étudiants qui sont concernés par cette mesure et par l'impact de cette hausse des frais appelés « frais différenciés ». A ce jour, je ne peux pas vous donner plus d'informations sur quel sera le pourcentage d'exonérations légales. Je souhaite rapidement élaborer une estimation précise par type de formation et par nationalité.

D'après les remontées de nos collègues VPRI d'autres établissements, la chute des dossiers est assez importante. Elle oscille entre 20 et 40 % par université. Dans le même temps, Campus France a publié un communiqué de presse annonçant une baisse de 10 % puisque, compte tenu du taux de recrutement des étudiants qui candidatent, cela aurait un impact nul sur le nombre d'étudiants internationaux dans nos établissements. Sans vouloir rentrer sur des polémiques ou donner un avis politique, je ne vois pas comment on pourra atteindre de tels chiffres. On pourra considérer que la mesure aura un impact nul sur le recrutement des étudiants internationaux. Voilà ce que je peux vous dire.

Mme de SUREMAIN.– Pour compléter, c'est vrai que l'équipe a pris position très nettement, très clairement au mois de novembre, quand ces décisions ont été annoncées. Nous avons préparé un communiqué qui a été largement diffusé pour dire que politiquement, nous ne soutenions pas du tout ce type de mesure. Les décrets ne sont pas encore parus. Il est encore temps de suspendre son bras. Le ministère peut encore suspendre son bras. Cela dit, politiquement, notre position est connue et n'a pas été modifiée. Maintenant, il faut que l'on en discute en CA.

Pour information, le CAC de la COMUE a été interrogé sur cette question, mardi après-midi, et il a voté une motion extrêmement claire, dénonçant cette mesure. Il a employé le terme de « discrimination » qui, juridiquement, n'est pas tout à fait approprié. Nous ne vous proposerons pas de reprendre ce terme de discrimination. On peut avoir un traitement différencié des étudiants sans être pour autant dans la discrimination. Donc il est inutile d'aller vers ces terrains glissants ou ambigus. Notre proposition est de vous proposer de prendre position sur cette annonce du gouvernement, pour savoir si le CA soutient cette annonce du gouvernement d'augmenter les frais d'inscription différenciés, ou au contraire, s'il dénonce cette

mesure. Un deuxième point est proposé dans une motion qui peut être amendée, bien évidemment : c'est un engagement à utiliser tous les dispositifs réglementaires et légaux qui permettront de procéder à des exonérations pour ces inscriptions différenciées. Il ne s'agit pas du tout de proposer d'exonérer complètement les étudiants étrangers hors convention, etc., mais de proposer une exonération partielle, qui permettrait effectivement d'avoir un même tarif d'inscription.

La motion est une proposition, elle peut être tout à fait amendée.

Le 19 novembre 2018, le gouvernement a annoncé des mesures pour améliorer l'attractivité des universités françaises à l'étranger, notamment la facilitation d'un visa pluriannuel pour les étudiants étrangers, l'amélioration de leur accueil pour les diplômés, la possibilité pour eux de rester ou revenir en France. Cependant, une quatrième mesure prévoit l'augmentation des droits d'inscription des étudiants étrangers extracommunautaires à 2 770 euros par an en premier cycle de l'enseignement supérieur, contre 170 euros jusque-là, et à 3 770 euros en Master, contre 243 euros jusque-là. Pour l'instant, on n'intègre pas les tarifs concernant le Doctorat, dans la mesure où pour l'instant les étudiants inscrits en Doctorat ne sont pas inscrits à l'UPEC, mais restent inscrits à l'UPE.

En conséquence de cela, le CA de l'UPEC réuni le 8 février 2019 s'oppose à cette disposition en l'état et demande à nouveau au gouvernement de renoncer à cette mesure, qu'il juge contraire aux valeurs humanistes de l'Université, à la démocratisation et à l'internationalisation de l'accès à l'enseignement supérieur. Elle serait un obstacle majeur à l'attractivité et au rayonnement de l'Université. C'est ce que Laurent vient de vous expliquer, avec une diminution des inscriptions.

Dans un deuxième temps, le CA de l'UPEC s'engage à maintenir le niveau actuel des droits d'inscription pour la rentrée prochaine, c'est-à-dire qu'il ne s'agit pas d'une

exonération complète, mais d'avoir un même tarif pour tous les étudiants, et à utiliser toutes les possibilités réglementaires à sa disposition afin de maintenir les tarifs actuels pour les étudiants extracommunautaires. Il souhaiterait que cela bénéficie aussi aux étudiants effectuant leur thèse dans nos laboratoires de recherche. On ne peut être que sur un vœu, puisque ces étudiants en doctorat ne sont pas inscrits à l'Université. C'est en fait reposer la question à l'UPE.

Voilà pour une première proposition de formulation qui peut être évidemment amendée, modifiée.

M. AUNEL.– J'ai cru que tu nous as dit que les étudiants en provenance des pays de l'UEC étaient également exemptés, c'est ça ?

Mme de SUREMAIN.– Oui, ils ne tombent pas sous le coup de cette mesure.

M. AUNEL.– Ça inclut les Norvégiens, les Suisses, les Liechtensteinois et les Islandais.

Mme N'GUYEN.– Je souhaiterais apporter des éléments de réflexion scientifique sur le courrier de la Ministre en date du 10 décembre 2018 concernant la question des frais différenciés et sur le rapport de la Cour des comptes qui est sorti en novembre 2018 sur les droits d'inscription dans l'enseignement supérieur.

Concernant le courrier de la ministre, elle explique de façon très claire ce qu'elle identifie comme étant les points faibles à la première page de son courrier. Ces points, nous les connaissons tous : c'est la lourdeur et la complexité de nos procédures administratives, l'absence d'accompagnement systématique à l'arrivée en France, le sentiment d'isolement qui en découle, le faible nombre d'enseignements proposés en langue étrangère ou la qualité variable des cursus de français langue étrangère. Et elle dit à la page 2, paragraphe 3, « *afin d'améliorer les*

conditions d'accueil proposées dans les universités et les grandes écoles, en favorisant par exemple la création de guichets uniques dans l'ensemble des établissements pour accompagner les étudiants dans leurs démarches ou l'enseignement en anglais, un fonds Bienvenue en France sera mis en place et sera doté de 10 millions d'euros dès 2019».

Dans son courrier, la ministre nous explique qu'il y aura un fonds qui sera mis en place pour corriger les faiblesses identifiées concernant l'accueil des étudiants étrangers. Pourtant, on va mettre en place des frais différenciés. Il y a quand même une incohérence à ce niveau-là.

Mme de SUREMAIN.– Nous sommes d'accord.

Mme N'GUYEN.– C'est écrit et ça vient de la ministre. Donc ce sont des éléments que l'on peut utiliser aussi dans le débat.

Mme de SUREMAIN.– Pour la motion, peut-être va-t-on rester concentrés sur la mesure qui semble poser problème. Après, il y a beaucoup d'éléments contextuels, effectivement, qui pourraient amener des développements.

Mme N'GUYEN.– Concernant le rapport de la Cour des Comptes, vous avez une partie concernant les frais d'inscription pour les étudiants étrangers. C'est même intitulé « *l'hypothèse très risquée de mettre en place des frais différenciés pour les étudiants étrangers* ». Il l'explique très bien. Si vous souhaitez le lire, il est disponible sur le site de la Cour des Comptes. Il conclut de cette façon : « *Compte tenu du faible nombre d'étudiants concernés in fine, après prise en compte des multiples facteurs d'exonération à l'augmentation des droits d'inscription circonscrite aux seuls étudiants non européens, au motif notamment que ces derniers viennent faire des études en France de manière temporaire et ne*

contribueront donc pas à l'avenir au financement de l'Enseignement supérieur, n'apporterait donc un financement complémentaire significatif que dans l'hypothèse d'une progression très importante des droits, tendant à les rapprocher des coûts réels des formations, ce qui pourrait entraîner un fort effet d'éviction, diminuant d'autant le produit attendu d'une telle hausse ».

Mme de SUREMAIN.– C'est la raison pour laquelle on appelle la Cour des Comptes les Sages de la rue Cambon...

Mme N'GUYEN.– Je souhaitais apporter ces éléments.

Mme de SUREMAIN.– Merci beaucoup. Peut-être pouvons-nous dire un mot sur la politique d'accueil que nous souhaitons développer et mettre en place. Si tu veux en dire un mot, Laurent ? Une mesure d'exonération ne serait pas du tout contradictoire avec le fait de candidater à un label pour mieux accueillir les étudiants et être effectivement plus attractifs.

M. THEVENET.– C'est même indispensable. Pour le label Bienvenue en France, l'ouverture des candidatures a commencé. L'UPEC est inscrite comme étant une université candidatant à ce label. Il y a deux jours, nous avons reçu la procédure pour pouvoir commencer à répondre et présenter la demande. Il y a évidemment un engagement mais aussi un ensemble de critères à remplir. En fonction des critères que nous allons remplir, l'université aura une, deux ou trois étoiles. D'une manière très réaliste, je pense que l'UPEC pourra obtenir deux étoiles. Je pense que c'est indispensable pour pouvoir prétendre à continuer à accueillir des étudiants internationaux d'une manière dynamique.

M. PELLET.– Cela fait maintenant trois mois que nous parlons de la question des droits différenciés. On a voté une motion en novembre où nous manifestions notre

opposition et nous demandions le retrait de cette mesure. Il se trouve que les collègues que je représente nous poussaient, en tant que représentants, à déposer une motion pour refuser l'application de cette mesure. Ayant appris que l'équipe présidentielle allait proposer une motion du genre, je m'en réjouissais. Mais là, je suis désolé de vous dire que l'on noie le poisson et que l'on ne répond pas véritablement aux enjeux. Le CA de l'UPEC s'engage à maintenir pour les étudiants extracommunautaires le niveau actuel des droits d'inscription pour la rentrée prochaine, et à utiliser toutes les possibilités réglementaires à sa disposition afin de maintenir les tarifs actuels. C'est-à-dire que l'on dit une chose et son contraire.

Mme de SUREMAIN.– On ne peut pas aller contre la loi. Si la loi passe, on dit que l'on va utiliser tous les moyens pour neutraliser l'application de la loi.

M. PELLET.– Ce n'est pas à la hauteur des enjeux, il faut quand même tenir compte de ce qui a été évoqué dans les autres universités. Il y a une dizaine de jours, 9 universités se sont engagées. Elles étaient 14 il y a quelques jours ; peut-être sont-elles aujourd'hui encore plus nombreuses. Elles se sont engagées à ne pas appliquer cette mesure. Quel est l'enjeu de ces décisions et de ces votes de CA ? C'est de dire : cette décision est absurde. Economiquement, elle est absurde. Dans le cadre de la francophonie, elle est absurde. Elle est absurde économiquement : je vous rappelle qu'un rapport de Campus France expliquait qu'aider les étudiants étrangers coûtait 3 milliards d'euros, mais rapportait 4,5 millions d'euros. De toute façon, économiquement, c'est absurde. C'est aussi scandaleux moralement. C'est improductif pour l'image de la France. C'est déjà une catastrophe. Il y a toutes les raisons pour que cette mesure soit abandonnée. Comme le disait Jean-Luc, le retard dans la publication montre que ce n'est pas encore certain. S'il faut une « pichenette » pour en finir avec ce projet de mesure, c'est aux universités de la

donner. Il y en a déjà 14 à ma connaissance, et peut-être plus maintenant, qui se sont prononcées.

Mme de SUREMAIN.– On t’invite à relire les termes dans lesquels ces universités se sont prononcées. On t’invite à consulter les sites qui ont rassemblé ces motions. Tu verras que cette motion est démarquée. Elle s’inscrit exactement dans la lignée de ces motions qui ont été votées par les CA : un CA ne peut pas s’engager à ne pas appliquer la loi. C’est juste une position qui est intenable pour une institution qui doit appliquer la loi. Si tu regardes les motions qui ont été votées, elles s’engagent justement sur ce type de disposition en disant : si le décret passe, on fera en sorte qu’il ne soit pas appliqué. C’est une manière de dire que l’on ne va pas les appliquer. C’est-à-dire que l’on neutralise les dispositions de la loi en utilisant au maximum les exonérations.

M. PELLET.– Mais dire « utiliser toutes les possibilités réglementaires »...

M. LE PRESIDENT.– C’est la formule juridique qui va avec.

M. PELLET.– Cela veut dire que si on ne vous donne pas la possibilité réglementaire, vous appliquerez la règle.

Mme de SUREMAIN.– On a la possibilité réglementaire. Elle va même être accentuée. C’est-à-dire que la disposition réglementaire existe déjà.

M. PELLET.– Est-ce que tu peux préciser cette disposition réglementaire ?

Mme de SUREMAIN.– On peut mettre un alinéa, on peut ajouter une note sur le texte de loi. C’est l’exonération de 10 % des étudiants de l’université. Laurent a fait le calcul : on est en dessous des 10 %, donc on est complètement dans la fourchette des étudiants exonérables, et le gouvernement s’est en plus engagé à augmenter ce

pourcentage, il n'y a pas de décret là-dessus. Donc on est certain de pouvoir exonérer l'entièreté des étudiants concernés.

M. LE PRESIDENT.– Par ailleurs, j'ai relu toutes les motions faites en CA. Beaucoup communiquent à coups de presse mais leurs motions sont très *light*.

M. PELLET.– Certaines sont ambiguës, je suis d'accord avec vous.

M. LE PRESIDENT.– L'UPE ne s'est pas engagée à exonérer, entre autres. A l'UPEC, on le marque parce qu'il faut absolument donner un signal en direction des étudiants hors Europe, pour qu'ils puissent venir à l'UPEC. C'est cela notre signal. Nous procéderons à une exonération large de ces étudiants, permise par les textes réglementaires dont nous savons qu'ils le permettent. Cela permet à des étudiants aujourd'hui de pouvoir s'inscrire.

M. PELLET.– Je proposerai une modification. Puisque vous dites que les possibilités réglementaires sont là, je proposerai de changer le deuxième membre de cette phrase où l'on s'engage en inversant les deux parties de phrase pour aboutir à : « et à maintenir ses tarifs en utilisant les possibilités réglementaires à notre disposition ».

Un intervenant.– Mais c'est ce qui est marqué.

M. PELLET.– Non, ce n'est pas ce qui est marqué. Cela n'a pas la même conséquence.

M. LE PRESIDENT.– On est d'accord, Eric.

M. PELLET.– Si l'on est d'accord, très bien. Je demande que l'on dise « *à maintenir les tarifs actuels en utilisant les possibilités réglementaires déjà à notre disposition* ».

M. LE PRESIDENT.– Il y en aura peut-être d'autres. Ta phrase, c'est exactement l'esprit de la motion.

M. PELLET.– Ça change les choses, parce que telle qu'elle est formulée, ça veut dire qu'en gros, si l'on n'a pas de possibilités réglementaires, on appliquera. C'est préférable dans ce sens.

M. LE PRESIDENT.– Mais elles seront peut-être même augmentées. Mais c'est exactement l'esprit de cette motion. On est d'accord.

M. AUNEL.– Pour la dernière phrase, « il souhaiterait » pose question.

M. LE PRESIDENT.– On souhaite, parce que l'on n'a pas la main sur la COMUE. On ne peut pas prendre la décision pour quelqu'un d'autre. C'est pour cela que nous nous inscrivons contre la mesure, parce que les doctorants paient, mais nous ne pouvons pas les exonérer. Ce n'est pas nous qui avons la main aujourd'hui. On l'aura en 2020, mais aujourd'hui, nous ne l'avons pas. Par contre, nous souhaitons attirer l'attention sur le fait que les doctorants doivent être exonérés. Mais si vous avez une autre formule, elle est la bienvenue. On peut mettre : « Il souhaite que cela bénéficie... »

M. THEVENET.– Juste une précision, sur le pourcentage : j'ai bien dit « pourcentage estimé » mais nous avons une autre inconnue : ce sont les bourses gérées par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Nous n'avons pas à ce jour le montant de ces bourses et surtout les modalités de versement de ces bourses. Si ces bourses sont en fait des bourses versées aux étudiants pour payer les frais différenciés, les étudiants ne seront pas exonérés puisqu'ils viendront avec la somme équivalente au différentiel. Cela permettra de baisser ce pourcentage. A

priori, suivant le nombre de bourses qui seront attribuées, nous aurons un pourcentage plus faible d'étudiants à exonérer.

M. BASQUIN.– On passe de 7 000 à 8 000, donc 1 000 de plus.

Mme MOULOUDI.– Les bourses dont vous parlez sont-elles les bourses attribuées au mérite ?

M. THEVENET.– Ce sont les chancelleries qui disposeront d'une enveloppe et elles attribueront les bourses au mérite, *a priori*.

Mme MOULOUDI.– Les bourses qui vont être allouées ne vont concerner qu'une très faible partie des étudiants étrangers.

M. THEVENET.– Il ne faut pas être pessimiste pour l'UPEC.

Mme MOULOUDI.– Il ne faut pas être pessimiste, mais c'est un constat. Aujourd'hui, énormément d'étudiants étrangers viennent nous voir chaque année à la rentrée pour des problèmes d'inscription. Nombreux ont des difficultés pour payer ne serait-ce que les frais d'inscription de base, plus la cotisation CVEC. Qu'en sera-t-il avec cette augmentation ? Je vous le dis : ces bourses ne représentent qu'un très faible pourcentage des étudiants qui sont étrangers.

M. THEVENET.– Le ministère a prévu de passer à 8 000 bourses supplémentaires. Pour l'instant, les bourses BGF sont extrêmement limitées. Une partie des bourses sont des bourses que l'on appelle BCS, bourses de couverture sociale, qui sont d'un montant extrêmement faible. Cependant, quelles seront ces bourses ? Quel en sera le montant ? Nous n'en savons strictement rien. De toute manière, ces frais d'inscription sont à déconnecter des mesures que l'équipe souhaite mettre en place

pour apporter un soutien aux étudiants qui sont en grande détresse sociale. Cela a déjà été annoncé : cela fait partie du label « Bienvenue en France ».

M. PELLET.– Je suis d'accord, mais on ne répond pas à une question de politique générale en mettant en avant les cas particuliers. On ne peut pas se contenter de mettre en avant la résolution des cas les plus difficiles.

M. THEVENET.– Je ne les mets pas en avant mais je dis qu'il y a deux questions qui sont posées. Il y a le problème des bourses. J'ai dit que les étudiants ne seront pas comptabilisés comme des étudiants exonérés. Je ne peux pas l'affirmer cependant car personne n'a d'informations sur le montant de ces bourses. On ne sait pas. Les étudiants risquent d'être exonérés par les postes, donc cela ne sera pas l'UPEC qui devra prononcer l'exonération, ce qui est plutôt positif.

Après, la question de la détresse sociale de certains étudiants présents dans notre université, nous en avons pleinement conscience. On ne peut pas tout faire, mais dans le label « Bienvenue en France », il existe un volet dédié et nous ferons notre maximum car nous sommes extrêmement préoccupés par ces situations. Je reçois régulièrement des courriers qui sont extrêmement touchants de personnes en situation difficile. Nous ne sommes pas des « magiciens » mais nous pouvons faire le maximum pour apporter une aide.

Mme de SUREMAIN.– Je ne vais pas détailler ces différents points parce que le temps tourne, mais nous sommes plus que préoccupés par cette question et nous sommes activement mobilisés sur la question puisqu'un groupe de travail s'est déjà réuni, va à nouveau se réunir, et cette question-là est au cœur de nos préoccupations et de notre action. La CVEC effectivement permet d'apporter des soutiens pour les étudiants en difficulté.

M. PELLET.– Je voudrais obtenir une précision technique pour être sûr de bien comprendre. Laurent nous a dit qu’avec la possibilité d’exonérer 10 % de la masse totale des étudiants de l’UPEC, nous sommes à l’intérieur de la possibilité réglementaire de proposer cette exonération. Toutefois, ces 10 % incluent-ils tous les étudiants déjà boursiers, qu’ils soient français ou étrangers ?

M. THEVENET.– Oui. C’est pour cela que j’affirme que nous aurons certainement un pourcentage moindre que les 8 % annoncés, mais je ne peux pas donner le chiffre aujourd’hui.

M. PELLET.– C’est bien le sens de ma question. Si l’on inclut les étudiants français, à mon avis, les 10 % seront dépassés.

M. LE PRESIDENT.– Les bourses ne rentrent pas dans le calcul des 10 %.

Mme de SUREMAIN.– Il me semble qu’il y a redondance dans l’avant-dernière phrase. On peut peut-être supprimer la deuxième section, c’est-à-dire « *et maintenir les tarifs actuels* ». Il me semble que nous l’avons déjà dit avant. Est-ce que vous êtes d’accord ?

La motion deviendrait ainsi la suivante :

« Le 19 novembre 2018, le gouvernement a annoncé des mesures pour augmenter l’attractivité des universités françaises pour les étudiants étrangers, notamment la facilitation d’un visa pluriannuel pour les étudiants étrangers, l’amélioration de leur accueil et pour les diplômés, la possibilité pour eux de rester ou revenir en France.

Cependant, une quatrième mesure prévoit l’augmentation de droits d’inscription des étudiants étrangers extracommunautaires à 2 770 euros par an en premier cycle

de l'enseignement supérieur, contre 170 euros jusque-là, et à 3 770 euros en Master, contre 243 euros.

Le CA de l'UPEC réuni le 8 février 2019 s'oppose à cette disposition en l'état et demande à nouveau au gouvernement de renoncer à cette mesure, qu'il juge contraire aux valeurs humanistes de l'Université, à la démocratisation et à l'internationalisation de l'accès à l'Enseignement supérieur. Elle serait un obstacle majeur à l'attractivité et au rayonnement de l'Université. »

Nous aurions pu ajouter, « *comme l'a bien signalé la Cour des Comptes* », mais peut-être n'irons-nous pas jusque-là.

Je poursuis la lecture : « *Le CA de l'UPEC s'engage à maintenir pour les étudiants extracommunautaires le niveau actuel des droits d'inscription pour la rentrée prochaine, en utilisant toutes les possibilités réglementaires déjà à sa disposition.* » Là, on avait un problème de cohérence. Référence à l'article du Code de l'éducation pour cet aspect réglementaire.

« *Il souhaite que cela bénéficie aussi aux étudiants effectuant leur thèse dans nos laboratoires de recherche.* » Nous ne pouvons être que sur un vœu. Ce n'est pas nous qui inscrivons les étudiants.

M. LE PRESIDENT.– Sommes-nous d'accord sur cette motion ?

M. OUAMOUNO.– Moi, je trouve que cette formulation laisse entendre que nous ne sommes pas encore sûrs pour la rentrée prochaine alors que la première formulation était beaucoup plus claire, parce qu'elle disait que l'on maintenait les frais d'inscription pour l'année prochaine. Pour la suite, c'est-à-dire le maintien de cette mesure pour les années futures, je pense que l'on peut parler de l'utilisation

de tous les moyens à notre disposition. Rédigé ainsi, on comprend que nous allons utiliser toutes les possibilités réglementaires pour maintenir les frais d'inscription.

M. LE PRESIDENT.– Nous ne savons pas si cette mesure va être poursuivie. J'ai été audité plusieurs fois sur cette question lors d'une concertation où on m'a clairement dit qu'ils essayaient de trouver des éléments de langage pour essayer de sortir de cette impasse. J'ai été très étonné des explications données par Emmanuel Macron lors des séances du grand débat à Courcouronnes. Cela, c'est moins bon, parce que dans notre système républicain, quand le Président de la République dit quelque chose, généralement, tout se met en branle. Donc je suis assez inquiet d'ailleurs sur la suite. Mais bon, en tout cas pour cette année, je ne vois pas très bien. On pourra toujours voter l'année prochaine. Nous ne pouvons pas aller beaucoup plus loin aujourd'hui.

M. OUAMOUNO.– Je voudrais que l'on s'engage d'abord pour cette année.

M. LE PRESIDENT.– On s'engage à maintenir.

M. OUAMOUNO.–Mais lorsque l'on ajoute « *en utilisant* », cela veut dire que ce n'est pas encore fait.

M. LE PRESIDENT.– Mais si, on s'engage. On est obligé de dire comment l'on procède. On ne peut pas le dire autrement.

M. OUAMOUNO.– La première formulation expliquait que, pour cette année, on est ferme, on n'applique pas. Et, pour le maintien de la mesure, c'est là que nous allons utiliser toutes les mesures à notre disposition.

M. LE PRESIDENT.– Cette année aussi.

M. OUAMOUNO.– Je ne sais pas si l'on comprend bien ce que je veux dire.

Mme MOULOUDI.– C’est un peu flou comme formulation. La première motion que nous avons fait passer en décembre était plus claire dans ses positions de refus et d’opposition ferme de cette réforme.

M. LE PRESIDENT.– Aujourd'hui, on s’oppose au-dessus.

M. PELLET.– A ce moment-là, la solution est d’enlever « *les moyens* ». Après tout, les moyens du maintien, cela nous concerne, nous. Notons seulement : « *maintenir le niveau des droits d’inscription pour la rentrée prochaine* ». On s’engage, on maintient.

M. LE PRESIDENT.– Si vous le voulez. Est-ce que les juristes peuvent nous aider sur la formulation ?

M. THEVENET.– Enlève-t-on « *en utilisant toutes les possibilités réglementaires déjà à sa disposition* » ?

Mme de SUREMAIN.– Je trouve que préciser les moyens permet de proposer une motion de combat, parce que cela veut dire que l’on a concrètement réfléchi à la situation. Sinon, on est sur des prises de position de principe. Puis, quand l’obligation d’appliquer la loi tombera, on appliquera les règlements.

Mme N’GUYEN.– Ne pas donner les moyens donne l’impression que l’on va maintenir les droits d’inscription en dépit de la réglementation en vigueur.

Mme de SUREMAIN.– On sait que c’est faux : l’université ne peut pas aller contre la loi.

M. PELLET.– Je ne vais pas me lancer dans une analyse grammaticale, mais le gérondif « *en utilisant* » peut aussi bien exprimer le moyen, la manière, que la condition. Et toute l’ambiguïté est là.

M. LE PRESIDENT.– On peut enlever le gérondif. On peut indiquer : « il utilisera » en utilisant le futur. Là, on est sur une proposition, on ne cherche pas à contourner l’obstacle. On est vraiment assez ferme.

On va peut-être essayer d’avancer parce qu’il nous reste encore un beau programme.

M. PELLET.– « *notamment par l’utilisation* », c’est peut-être mieux.

M. LE PRESIDENT.– « *notamment par l’utilisation* », on est d’accord. Est-ce que l’on s’accorde là-dessus ? On est d’accord ? Qui s’oppose ? Qui s’abstient ? Les procurations, qui s’oppose ? Les procurations, qui s’abstient ? Merci à vous.

(Il est procédé à un vote à main levée.)

Le CA adopte à l’unanimité la motion sur les frais d’inscription différenciés.

2.6 Approbation de la fin du reversement par la Direction des Relations

Internationales des heures d’enseignement dans le cadre des missions STA Erasmus

M. THEVENET.– On soumet à votre approbation une mesure qui a d’ailleurs déjà été approuvée à l’unanimité moins une voix en comité de pilotage des relations internationales concernant la fin du reversement des heures d’enseignement, des heures effectuées dans le cadre des missions dites STA. Ce sont des missions d’enseignement du projet Erasmus.

Je ne vous en dis un peu plus. Dans le cadre des accords Erasmus, sont négociés des échanges d’étudiants, de personnels administratifs mais également d’enseignants et ces enseignants effectuent normalement huit heures

d'enseignement. En 2007, il y a douze ans, pour inciter les enseignants à participer à ce dispositif, une mesure avait été votée en CA à la demande de ma prédécesseure, Patricia Pol, pour soutenir les enseignants et soutenir les composantes dans la réalisation de ces missions d'enseignement à l'étranger.

Pourquoi vous demande-t-on aujourd'hui de revenir sur cette mesure ? Il y a plusieurs raisons à cela. La première chose est que, quand on discute un accord international de collaboration, la base de toutes ces collaborations est l'échange, c'est-à-dire la réciprocité. On envoie un étudiant, on accueille un étudiant ; on envoie un enseignant, on accueille un enseignant. Pour les composantes qui, aujourd'hui, « jouent le jeu » d'envoyer des enseignants dans les universités partenaires, mais accueillent également des enseignants des universités partenaires pour faire des cours à l'UPEC, c'est en fait une opération blanche. C'est-à-dire que les enseignants de l'UPEC sont payés quand ils partent à l'étranger, mais les heures de cours qu'ils n'effectuent pas du coup à l'UPEC sont assurées par des enseignants étrangers. C'est la base de toute réciprocité. Donc, le reversement de ces heures correspondrait finalement à un double paiement des heures, c'est-à-dire des heures qui sont faites par les collègues internationaux et en plus payées par la DRI.

Pour les composantes qui joueraient un peu moins le jeu, qui accueilleraient moins d'enseignants étrangers, cette somme correspond finalement à une « prime » à ne pas respecter l'esprit d'Erasmus et l'esprit des coopérations universitaires, c'est-à-dire cet esprit d'échange et de réciprocité.

Cette mesure initiée il y a douze ans a été oubliée par les différentes composantes. A ce jour, il n'y a qu'une seule composante qui réclame le reversement des heures. Moi, en tant que VPRI, je suis quand même très gêné de continuer à faire ce versement sous la table pour une composante en espérant qu'il n'y aura pas

d'autres demandes, parce que nous n'avons pas le budget pour rembourser l'ensemble des composantes. Je vais y revenir.

Par ailleurs, nous avons été, à juste titre, sollicités par d'autres composantes qui soulignent qu'ils ont des enseignants très dynamiques qui s'investissent considérablement à l'international. C'est la question qu'Illaria a posée et je te remercie pour cette question. Effectivement, les enseignants qui s'investissent dans des doubles diplômes fournissent un très gros travail. Il faudrait soutenir aussi ces enseignants. Nous avons reçu des demandes mais nous n'avons pas les moyens financiers de soutenir ces missions très utiles assumées par des collègues enseignants et même par des collègues BIATSS pour développer l'international. Nous n'avons pas de budget, sachant que quand même « sous la table », je continue à rembourser une composante qui n'a pas oublié la motion qui a été votée douze ans plus tôt.

Je souhaite évidemment une clarification forte. Le plus simple est de mettre fin à cette mesure pour que la situation soit claire pour tout le monde. Je voudrais ajouter quelques précisions. Si l'on voulait financer toutes les composantes, parce que c'est peut-être une objection que vous pourrez me faire, sur la base de l'ensemble des missions STA qui sont effectuées, puisque nous ne sommes pas à la situation de 2007, le budget de ces heures à rembourser s'élève à peu près à 25 000 euros. Or, le budget de la DRI, pour le seul développement international, c'est-à-dire les adhésions aux associations, membres de consortium, participation à des salons, etc., c'est 35 000 euros. Il faudrait donc que l'on ponctionne 25 000 euros sur ces 35 000 euros.

Si malheureusement, vous souhaitez poursuivre cette mesure – il n'y a pas d'autre choix, parce que le budget n'est pas extensible – alors il faudrait mettre fin à l'appel

à projets international, appel à projets qui a fait l'objet d'une évaluation extrêmement rigoureuse en dernier CPRI, qui a été reconduit à l'unanimité des membres du CPRI, et qui d'ailleurs n'a pas encore été publié, puisque j'attends la décision du CA pour pouvoir publier cet appel à projets. Je ne peux pas engager 20 000 euros, sachant que potentiellement, si je dois déboursier *a minima* 25 000 euros, cet appel à projets ne pourra pas être publié et même l'argent restant devra être pris, soit sur des mobilités étudiantes, soit sur l'action à l'international.

Il n'y a pas le choix, malheureusement. Hier, et je la remercie grandement, Anna Megrelishvili a finalisé le projet des MIC, des accords européens bilatéraux avec des pays hors Europe. Dans ces 15 MIC, il y a 60 missions STA demandées. 60 missions STA, ce sont 18 000 euros pris sur le budget de la DRI. Comment financer cette somme ? Je pense que cette mesure, si on totalise avec l'actuelle activité internationale, on arrive quasiment à supprimer toute action de la DRI et la DRI ne devient que l'organisme qui rembourse des heures d'enseignement.

Cela dit, dernière chose, je suis extrêmement préoccupé, et je pense que l'équipe dans son ensemble est extrêmement préoccupée par l'investissement que des personnes qui travaillent et qui s'investissent dans l'international doivent fournir. Et donc, je peux parler à la première personne du pluriel : nous souhaitons qu'une réflexion sérieuse soit menée pour essayer de mettre en place des mesures qui soient prises par le central pour soutenir les collègues. Ces mesures, à mon avis, permettraient d'être plus pertinents et ces mesures permettraient de soutenir plus largement des collègues qui s'investissent – et je me permets de dire cela – qui s'investissent peut-être beaucoup plus que certains collègues qui vont faire une ou deux missions STA.

Voilà la proposition que je vous fais. Je reste évidemment à votre disposition si vous avez des questions.

M. LE PRESIDENT.– Pour compléter un peu les choses, il y a le rôle de la DRI et il y a également le rôle autour de l'investissement des collègues. Ce sont deux choses. Le budget de la DRI ne peut pas soutenir cela. Par contre, le projet lui-même de l'investissement, l'investissement à l'international des collègues, mérite que l'on s'y attelle et cela mérite effectivement d'être accompagné. Cela, on s'y engage mais ce n'est pas tout à fait la même question. Ce n'est pas le même dispositif.

Mme HUMAIN-LAMOURE.– La prise de parole dit clairement qu'elle est la composante qui bénéficie encore de ce dispositif. J'ai soulevé un certain nombre d'objections en CPRI. C'est aussi la voix de la LLSH qui a constitué la seule dissonance. Le conseil de gestion a aussi exprimé une unanime et forte inquiétude face à cette proposition. Donc je voudrais quand même avoir le temps de répondre.

Il vous est demandé de mettre fin à un dispositif qui a permis le développement des RI et qui le soutient encore. Il est plus que probable que si ce dispositif disparaît, le nombre de missions d'enseignement puisse baisser. Et dans ce cas, nous perdrons une part de nos subventions Erasmus + dont le montant est lié en partie à cette activité.

Outre cela, il y a trois arguments qui ont été avancés dans la note et repris ici, que je voudrais que l'on examine. Toutes les composantes ne demandaient pas le reversement de ces heures. Il a même été précisé ici qu'il n'y en aurait qu'une seule, ce qui avait fini par créer une situation inéquitable. La DRI nous a fourni la note de 2007 qui a bien été adressée à toutes les composantes. Toutes sauf une, ne profitent pas ou plus de ce dispositif. Cela ne peut pas être reproché à celle qui y émerge et je récusé complètement le terme de « sous la table ». Nous demandions

l'application de quelque chose voté en CA, tout à fait légal. Par conséquent, que cela soit décrit comme une iniquité, c'est considérer qu'il y a eu une défaillance d'information de la DRI et le reprocher à la composante, avec des termes aussi injurieux que « sous la table », je suis désolée, mais je demande des excuses.

M. THEVENET.– Sur ce point, je souhaite réagir après, je te laisserai continuer. Je veux bien faire toutes les excuses mais franchement, Anne-Lise, il n'y a aucune injure à l'égard de la LLSH. « Sous la table », c'est tout simplement parce que l'on espérait qu'aucune autre composante ne serait au courant, parce que sinon budgétairement, nous ne pourrions pas assumer ce coût. C'est cela la question. Il n'y a absolument aucun reproche à la LLSH, et tu le sais bien, Anne-Lise.

Un intervenant.– « Sous la table », cela a un sens.

M. THEVENET.– Ce n'est pas un dessous de table. C'est d'une manière cachée, parce que si nous publions, et la preuve a été faite quand on a évoqué la question...

Mme HUMAIN-LAMOURE.– Nous, nous n'avons rien caché. C'était dit dans notre conseil de gestion.

M. THEVENET.– Oui, mais nous l'avons caché, et c'est cela qui m'est vraiment insupportable, Anne-Lise. C'est de continuer à le cacher. Et c'est l'objet du vote d'aujourd'hui. C'est que malheureusement, si nous finançons ce projet, comme je l'ai montré, on ne peut plus. Franchement, c'est une méprise sur mes propos. J'en suis vraiment désolé. Reçois toutes les mes excuses. Mais il n'y a absolument aucune volonté de stigmatiser LLSH. Aucune volonté, je le dis haut et fort. C'est simplement pour dire que LLSH est dans son bon droit, si tu veux me l'entendre dire, je le répète. La seule chose qu'il y avait et qui m'oblige à proposer cette motion aujourd'hui, c'est parce que je ne peux pas, par honnêteté vis-à-vis de l'ensemble

des composantes, continuer à exécuter une mesure que je sais irréalisable et le faire simplement de manière cachée, parce que je ne veux surtout pas que d'autres personnes soient au courant, parce que sinon, c'est le budget général de la DRI qui est mis en jeu. Mais il n'y a aucune attaque envers LLSH, absolument aucune. Je le dis haut et fort.

M. LE PRESIDENT.– Le terme est maladroit. Je veux juste dire que l'on va sur un autre dispositif. Il n'y a pas de stigmatisation.

Mme HUMAIN-LAMOURE.– LLSH profitait de ce dispositif, et en profite encore j'espère cette année. Je vais y venir. Il s'agit de faire vivre des formations en littérature et cultures étrangères, en langues étrangères appliquées, en communication politique en Europe, en francophonie. L'international, ce n'est pas du plus, c'est la base. C'est aussi pour cela que LLSH assure 15 à 20 missions sur les 55 qui sont réalisées au sein de l'université. Cela a permis de développer plus d'une centaine d'accords, qui permettent en moyenne la mobilité de 440 étudiants par an.

Il y a également un poster derrière vous. L'AEI est également une composante où l'international n'est pas un luxe. C'est la base. Mais vous voyez que LLSH finalement est assez proche en chiffres. C'est dire si l'international est important pour nous.

En termes de méthode, j'aurais souhaité qu'un bilan de cette mesure puisse être dressé avant de soumettre cette proposition.

Deuxième point, la DRI n'est pas en mesure d'allouer sur son budget. Je l'entends très bien, mais dans ce cas-là, pourquoi le budget n'est pas le produit du budget de fonctionnement de la DRI et le coût de ses propres missions ? Tu as parlé de

25 000 euros. Si en 2018, il y a bien 53 missions faites – c'est le chiffre qui a été annoncé par la DRI –, 53 missions fois 7,5 fois 41,41, ce sont 16 460 euros.

M. THEVENET.– Tu oublies les missions STA dans le cadre des projets MIC. Et ce sont les missions STA au même titre que les autres, financées par Erasmus. Je ne vois pas comment on peut faire la distinction.

Mme HUMAIN-LAMOURE.– Peu importe, sauf qu'il y en a eu dans la composante et dans ce cas, on n'était pas rémunéré. On vient d'augmenter la (*inaudible 50'56*) pour 160 000 euros. On vient de créer des projets (*inaudible*) pour 60 000 euros. Est-ce qu'il faut mettre un coup de rabot sur l'international ? Il est annoncé un dispositif, très bien. Je l'entends très bien. Mais dans ce cas-là, que ce soit proposé en même temps que la disparition de cette mesure, parce que sinon, ce vote aujourd'hui est un signal aux collègues qui ne font pas leurs heures, des heures non rémunérées pour encadrer et accompagner la mobilité. Ce sont des enseignants qui partent, qui généralement s'occupent des étudiants pour partir ou pour accueillir dans le cadre de cet échange. Ce sont souvent des relations interpersonnelles des RI donc ces missions sont fondamentales. C'est s'occuper également des doubles diplômes. C'est une manière finalement de rétribuer également un travail qui est très lourd et dont on pourrait, plutôt que de supprimer le dispositif, faire en sorte que les composantes qui en ont besoin puissent en bénéficier. Parce qu'*in fine*, on a l'air de supprimer quelque chose qui n'est qu'aux enseignants, mais cela aura forcément des répercussions sur les étudiants, autant que sur le rayonnement de l'UPEC à l'étranger, puisque ce dispositif permet aujourd'hui de faire partie des PR à cette forme de mobilité qui sinon la boude. Et on le sait très bien.

Troisième point, il est aujourd'hui nécessaire d'accroître le nombre d'enseignants étrangers accueillis à l'UPEC. Nous entendons fort bien cet objectif, il est louable.

Mais en quoi ne plus soutenir des collègues qui alimentent la mobilité sortante améliorera notre attractivité ? Franchement, je ne le comprends pas. On nous a parlé d'échange d'heures, certes, mais pour le collègue qui part et qui accueille, cela constitue en fait un surcroît de travail et pas un échange de travail, car tous ceux qui travaillent dans les relations internationales savent qu'accueillir un collègue étranger ne consiste pas à lui donner un planning et une clé de salle pour qu'il fasse cours. Ce n'est pas un vacataire. Dans les faits, nos collègues sont présents dans les salles, font cours avec eux et préparent des séances *ad hoc*. Ils les accompagnent également dans leur séjour. Ne plus rémunérer la mobilité sortante pour leur demander de travailler plus à la mobilité entrante a quelque chose qui est ressenti comme très cynique, et y compris *in fine* à l'égard des étudiants.

Enfin, et ce sera mon dernier argument, il est noté « *la fin de ce reversement sans possibilité de demander le paiement des missions rétroactivement* », sans doute pour ne pas donner des idées aux autres composantes mais également pour l'année en cours. En termes de méthode, cela pose le problème d'un vote qui modifierait les règles en cours d'année alors que nos missions, à cette date, sont quasiment toutes déjà faites ou organisées. De même, on peut s'interroger sur l'ajout de ce vote trois jours avant la tenue du CA. Donc, il me semble plus qu'urgent d'attendre pour pouvoir fournir aux administrateurs une information complète sur les effets de ce dispositif et de son évolution peut-être nécessaire, ceux probables s'il y était mis fin immédiatement, et sur le budget de la DRI de façon à ce que l'on puisse effectivement peut-être faire évoluer le dispositif, l'amender, mais dans un calendrier acceptable.

M. THEVENET.– Anne-Lise, tu sais très bien que, dès le mois de septembre, tu étais prévenue...

Mme HUMAIN-LAMOURE.– Non ! Pas dès le mois de septembre, non. La STA en conseil de gestion avait déjà été votée.

M. THEVENET.– Anne-Lise, pas de mauvaise foi. Je suis venu te voir personnellement.

Mme HUMAIN-LAMOURE.– Non, là, il y a un procès d'intention !

M. THEVENET.– Je suis venu te voir personnellement, pour t'informer. Tu peux me laisser terminer, s'il te plaît ? Je t'en remercie. Je suis venu te voir personnellement, pour que l'on ait une discussion amicale et franche sur ce sujet. Tu m'as fait part de tes objections. J'y ai réfléchi. Nous avons réfléchi à ce sujet. C'était peut-être fin septembre. En GTRI, Karine Chambefort était présente, la représentante, l'assesseur RI de LLSH : la fin de cette réversion a été présentée. En CPRI, qui est quand même le comité de pilotage officiel, avant même l'attribution de ces missions, a dit au même moment que ces missions étaient attribuées : « *Nous ne reverserons plus les heures* », et il a été précisé, c'est juste une question de calendrier, que la mesure... Oui, c'est le vote du CA. Mais à ce moment-là, c'est le vote du CA, mais cela a été annoncé, il y a quand même des problèmes de timing. Sinon, on ne publiait pas les missions. On attendait le vote du CA, on bloquait tout.

Mme HUMAIN-LAMOURE.– (*inaudible 55.50.*) n'était pas constituée.

M. THEVENET.– Je t'ai dit fin septembre, Anne-Lise. Et à ce moment-là, elle était constituée. Juste un point : tu me parles d'évaluation et je te remercie, effectivement, c'est très important de faire une évaluation du dispositif. Je suis désolée, mais LLSH est la seule composante qui bénéficie de ce dispositif. Sur 18 missions demandées en 2017-2018, il n'y en a eu que 12 qui ont été effectuées.

En fait, LLSH, de toutes les composantes, a le plus mauvais taux d'exécution. Donc je ne suis pas sûr que cette mesure soit incitative pour aider les collègues à partir.

Un intervenant.– S'il n'y a pas d'exécution, il n'y a pas de remboursement.

M. THEVENET.– Je parle par rapport aux missions demandées, le nombre de missions réalisées. LLSH a le plus mauvais taux d'exécution.

Mme HUMAIN-LAMOURE.– Forcément le plus mauvais taux d'exécution parce que ce sont ceux qui y vont le plus et forcément, quand on augmente le nombre de missions, le taux d'échec augmente aussi. La plupart du temps, ce n'est pas de notre fait, mais du fait de nos partenaires. Aie au moins l'honnêteté de le faire sur plusieurs années, parce que là, tu donnes une année totalement exceptionnelle. Et tu le sais très bien.

M. LE PRESIDENT.– Attendez, on va sortir de là, parce que d'abord, ce n'est pas la composante LLSH, bien qu'il y ait quand même des membres qui peuvent s'exprimer aussi. Il ne s'agit pas de stigmatiser qui que ce soit, il s'agit de reprendre le dispositif. Ce dispositif s'est fait sur la stratégie internationale qui est en train de se constituer. C'est un dispositif qui accompagnera une stratégie internationale. Il n'est pas question de remettre en question une stratégie internationale, simplement de la piloter différemment, c'est-à-dire comment on accompagne. Cela a été dit tout à l'heure par Ilaria, c'est beaucoup plus global en fait. L'idée est de remettre tout à plat et de discuter globalement, avec un groupe de travail, sur l'accompagnement, le financement, etc. Il n'y a pas de stigmatisation de qui que ce soit. C'est quelque chose qui doit profiter à toutes les composantes, à tout le dispositif. On est sur cette démarche, pas sur une démarche de fermeture, pas du tout.

Mme CASCONE.– J’ai une question. Dans l’idée de mener ce dispositif, la DRI continuerait à promouvoir certaines missions.

M. LE PRESIDENT.– Bien sûr.

Mme CASCONE.– Dans le cadre des alliances des universités européennes et des universités hors Europe.

M. THEVENET.– Bien sûr.

Mme CASCONE.– Est-ce que ce ne serait pas possible de rajouter dans ce contexte, vu la discussion de toute à l’heure, les doubles diplômes déjà en cours, qui concernent les partenaires qui ne peuvent pas rentrer dans les universités européennes ?

M. THEVENET.– Bien sûr, tu résumes ce que l’on souhaite. On souhaite un appui de tous les collègues qui s’impliquent et pas seulement des collègues qui partent pour faire quelques heures d’enseignement.

Mme CASCONE.– Les missions qu’ils auront ne sont pas claires.

M. THEVENET.– On va vous présenter un dispositif. Le double diplôme me paraît essentiel, surtout quand il y a un double diplôme actif, c’est-à-dire qui envoie et qui reçoit des étudiants, ce qui n’est pas toujours le cas. Et quand tu auras des diplômes délocalisés, quand il y a toute une série de dispositifs qui seront listés, évidemment, tous seront éligibles à un soutien de la part du central.

M. LE PRESIDENT.– Je vous propose que le CPRI travaille avec l’ensemble des acteurs sur ce dispositif et qu’il fasse des propositions au CA, quelque chose de plus global, une stratégie actualisée, pas sur une motion qui a été votée il y a douze ans. On peut comprendre qu’elle doit être actualisée. Le but est vraiment d’accompagner la

stratégie internationale, définir ce qu'est une stratégie internationale pour l'université, au-delà de celle des composantes.

M. PELLET.– Autant je peux comprendre, et je rejoins la demande d'Anne-Lise, que si l'on remet les choses à plat, cette mesure ne soit pas un préalable à la réflexion globale. Comme tu viens de le dire, il faut une réflexion globale. Si c'est une réflexion globale, le retour sur ce vote du CA d'il y a douze ans fait partie des éléments du débat. Il n'y a pas de raison de le dissocier. C'est mon premier point.

Deuxième point, je suis un peu étonné de la logique de ton argumentation, Laurent, qui consiste à dire qu'il y a une règle votée pour tous par le CA, il y a douze ans. Il n'y a qu'une composante qui s'en souvient et qui demande à en bénéficier. Et donc haro sur cette composante.

M. THEVENET.– Mais je n'ai jamais dit ça ! Non, non, non, je ne peux pas laisser dire ça !

M. LE PRESIDENT.– Attendez, on est sur le dispositif STA, il faut arrêter. Globalisons le sujet.

M. PELLET.– On ne justifie pas la fin d'une mesure par le simple fait qu'il n'y a qu'une seule composante qui demande à en bénéficier. Les autres ont tout autant le droit à en bénéficier. C'est incident, ce n'est pas l'essentiel.

M. LE PRESIDENT.– Attendez. Je calme le jeu. Il faut arrêter que tout le monde parle, sinon, on y est encore demain matin. Eric, termine.

M. PELLET.– Merci. Maintenant, ayant rappelé cela, je voudrais être pragmatique. Dans le fond, c'est une décision dont nous devons examiner les conséquences. Cette décision a été prise il y a douze ans pour favoriser les échanges

internationaux, pour déclencher des vocations. Je voudrais partir de mon cas personnel, puisque je suis coordonnateur pédagogique pour mon département pour des échanges Erasmus. Il y a quelques années, j'ai fait un certain nombre de missions. Il y a trois ou quatre ans, Erasmus a fait passer – et là, ce n'est pas l'université – de cinq à huit heures l'exigence de cours en mission. Alors que la durée des missions n'a pas pour autant augmenté, et que souvent on est contraint d'y aller en quelques jours, cette mesure a suffi pour moi à être dissuasive. Je ne suis plus allé en mission Erasmus depuis ce passage de cinq heures d'enseignement à huit heures. Quand on sait ce que cela représente (rencontrer les gens, discuter, etc.), si en plus, il faut préparer huit heures spécifiques, c'est-à-dire en gros quatre fois une heure et demie, quand ce n'est pas dans certaines universités des cours d'une heure, c'est un problème qui, pour moi, a été dissuasif. Des collègues continuent à aller en mission malgré ces huit heures, parce qu'entre autres, il y a cette incitation. Supprimons cette incitation...

M. LE PRESIDENT.– Si on ne la supprime pas, on ne paie pas la mobilité aujourd'hui. Ce n'est pas budgété. Il faut voir la conséquence immédiate. Je pense qu'il faut vraiment globaliser le truc. Il faut demander à la DRI de sortir de ce truc-là, et reglobaliser, retravailler sur la mesure. Sinon, on bloque la mobilité.

M. PELLET.– Je veux juste dire j'admire par avance les collègues qui continueront quand même d'aller en mission Erasmus. Assurément, cela ne peut produire qu'une baisse des départs. Est-ce que c'est ce que l'on veut ? Si c'est ce que l'on veut, il faut le dire, mais sûrement pas partir du fait que seule une composante applique une règle qui, de toute façon, est une règle générale.

Ensuite, je suis d'accord pour la globalisation et pour une réflexion qui inclut cette mesure et non pas pour appliquer la mesure et puis après, on réfléchit.

M. LE PRESIDENT.– Il y a deux éléments. Il y a le fait que la DRI n'a pas les moyens budgétaires.

M. PELLET.– C'est une autre question.

M. LE PRESIDENT.– Non, parce que sur la priorité en BR1, il y a immédiatement un financement qui saute.

M. PELLET.– Je peux répondre tout de suite. Si c'est ça la logique, à budget DRI constant, en gros, le choix politique est le suivant : pour permettre un budget supplémentaire au central dans ses projets internationaux, on prend sur les missions des enseignants de base. Si le budget est constant, compte tenu de la multiplication des projets internationaux...

M. LE PRESIDENT.– Mais ce n'est pas ça. Ce n'est pas ça du tout. Aujourd'hui, le DRI n'a pas le budget. Cette mesure STA doit être globalisée dans une approche internationale. Aujourd'hui, c'est une remise à plat totale du dispositif. Et on s'engage à le lancer pour qu'en BR1, dans pas très longtemps, on puisse avoir des propositions.

M. PELLET.– Lions cette demande qui est importante aux propositions.

M. LE PRESIDENT.– C'est bien la proposition.

M. PELLET.– On est d'accord.

M. LE PRESIDENT.– Lançons ce travail du comité de pilotage, puisque ès qualités, il est quand même légitime pour le faire. La proposition faite aujourd'hui, c'est que la DRI ne soutient plus cela. Ce sera une proposition. Voilà, c'est la proposition de vote qui est faite.

M. PELLET.– La proposition de vote est-elle maintenue ? C'est le contraire de ce que tu viens de dire. Tu viens de dire que cela allait être lié aux propositions de la réflexion globale.

M. LE PRESIDENT.– Oui, mais aujourd'hui, il n'y a pas de budget pour financer ces mesures. Donc comment fait-on ?

Mme HUMAIN-LAMOURE.– J'ai une solution qui est d'ailleurs dans la note. Le reversement qui, d'ailleurs, si on veut parler « sous la table », l'année dernière a été refusé sous la table en dépit d'un vote du CA, mais il est toujours fait en BR2, donc il n'y a aucune urgence pour le faire aujourd'hui. Autant j'entends tout à fait la nécessité d'une réflexion sur un dispositif global, autant nous souhaitons fortement que cela puisse être revu, globalisé, et pour ma part, je souhaite vivement que toutes les composantes puissent en bénéficier. Encore une fois, nous n'avons jamais rien caché de notre côté. Quand on veut revoir un dispositif, ce n'est pas : on abolit un jour, puis on réfléchit au reste.

M. THEVENET.– En BR2, il n'y a pas de financements supplémentaires qui vont à la DRI pour financer les heures STA.

Mme HUMAIN-LAMOURE.– C'est un choix de l'université.

M. THEVENET.– Cela ne sera pas financé par la DRI, c'est bien ce que l'on dit. On va avoir une réflexion globale pour ensuite proposer un dispositif. Actuellement, j'ai un budget, qui a été alloué. C'est bien pour cela que malgré les demandes des directeurs de composantes, je n'ai pas encore publié l'appel à projets international, qui est un appel à projets qui est largement soutenu, puisque voté à l'unanimité. Je ne l'ai pas publié, parce que j'attendais le vote de ce CA pour pouvoir être sûr que tout sera financé. Je ne peux pas engager des aides à la mobilité pour les étudiants,

si je ne sais même pas si je pourrai financer toutes ces aides, compte tenu du montant exorbitant que pourrait atteindre le remboursement des missions STA actuelles. Mais oui !

Anne-Lise, le budget de la DRI pour les missions, je parle simplement des missions générales, sans la participation, c'est 5 000 euros : c'est déjà moins que ce que l'on rembourse pour les missions STA à LLSH.

Il n'y a aucune stigmatisation. Je le répète. Franchement, je ne peux pas laisser dire cela. Toutes mes excuses si c'est mal compris. On ne peut pas dire que l'on ne soutient pas LLSH. Mon soutien est plein et total pour LLSH. Je souhaite vivement le développement à l'international et je n'ai aucune, mais absolument aucune stigmatisation vis-à-vis de LLSH. Je ne peux pas laisser dire cela.

Mme HUMAIN-LAMOURE.– Ce qui est demandé là, c'est un signe politique, c'est-à-dire de ne pas casser quelque chose en promettant que l'on va revoir des choses. Surtout si vous nous dites que 5 000 euros, cela ne peut pas être augmenté. Ça veut dire que l'on va discuter tous ensemble d'un dispositif de soutien à l'international de 5 000 euros.

M. THEVENET.– Le dispositif actuel de paiement des missions STA ne fonctionne pas. On va être très clair. Il ne fonctionne pas. Je l'ai montré : vous avez le moins bon taux d'exécution. Et ça, chaque année, même si peut-être 2017 a été une moins bonne année. Je suis désolé de dire que LLSH n'est actuellement pas la composante, sur des faits extrêmement précis, qui a le développement international le plus fort. Il y a des composantes qui ne bénéficient pas de cette mesure, et qui ont un développement beaucoup plus fort et qui méritent aussi d'être accompagnées dans le cadre de doubles diplômes, par exemple, d'accords d'étudiants internationaux, dans le cadre de projets européens. Et donc je suis

extrêmement attaché au soutien des collègues, mais le soutien pour le versement d'heures sur ces missions STA n'a pas de sens. Tu ne peux pas dire cela.

M. PELLET.– Excuse-moi Laurent, tu étais assesseur de RI. Comment faisais-tu pour boucler ton budget et payer ces heures les autres années ? Qu'est-ce qui a changé cette année qui fait que c'est devenu absolument impossible ?

M. THEVENET.– Ce qui a changé, c'est que je suis aux responsabilités, je suis honnête. Et je ne peux pas accepter de payer sans le dire.

M. PELLET.– On ne payait pas ou on payait ?

M. THEVENET.– On ne payait aucune autre composante que LLSH. Moi, je ne peux pas accepter, être conscient que seule une composante réclame de l'argent.

M. PELLET.– Qui veut noyer son chien l'accuse de la rage !

M. LE PRESIDENT.– Attendez, sortons de cette polémique. Laissez-moi parler. . Là, on sort d'une polémique, parce que cela n'a pas de sens. Le vote, c'est bien de sortir ce truc de la DRI. C'est le vote d'aujourd'hui. Sinon, la DRI ne publie pas l'appel international mobilité. Donc, vous prenez vos responsabilités. C'est un Conseil d'Administration.

M. PELLET.– Le CA peut voter une rallonge à la DRI.

M. LE PRESIDENT.– Tiens ! Comme ça, aujourd'hui, tu votes comme ça *a cappella* un budget ? C'est nouveau, ça !

M. PELLET.– Peut-être pas aujourd'hui.

M. LE PRESIDENT.– Le problème est de remettre tout cela à plat, parce qu'il n'y a pas que ce sujet. Il y a le sujet des doubles diplômes, l'accompagnement à la stratégie

internationale. Et ça, il faut y travailler. Moi, je vous propose, parce qu'il faut sortir du débat LLSH, parce que ça devient un peu un petit peu fatigant. Le sujet n'est pas LLSH, le sujet est qu'aujourd'hui, la DRI ne peut pas soutenir ce dossier. Nous n'allons pas revenir sur le passé. On est obligé de remettre tout cela à plat sous la forme d'un groupe de travail CPRI dans lequel chacun va s'exprimer, dans lequel il y aura une mission. Je m'engage à ce que les choses soient faites rapidement pour que les propositions soient posées en temps et en heure pour le budget, assez rapidement, en BR1 et non pas en BR2, pour qu'on lève des fonds et qu'on accompagne la stratégie internationale. Je le souhaite de façon globale pour l'ensemble des composantes, et pas simplement pour un truc qui aujourd'hui ne marche plus. C'est tout. Ça ne marche plus. Nous ne pouvons pas continuer comme cela.

M. PELLET.– Il faut initier une réflexion globale. On ne peut pas défendre l'idée d'une réflexion globale et commencer par voter isolément une mesure.

M. LE PRESIDENT.– Mais si, on votera à part une mesure de sortir la DRI de ce truc. La DRI ne peut pas publier un appel d'offres parce qu'elle n'a pas le budget. Nous n'allons pas voter un budget aujourd'hui en disant : chouette, on va redonner de l'argent à la DRI. On n'a pas le budget. Il y a quand même des règles de vote, tu le sais bien. Nous ne pouvons pas demander aujourd'hui si vous êtes d'accord, cela nécessite une instruction. Tu as dit quand même que ce serait bien de voter le budget, pas aujourd'hui.

M. PELLET.– C'est une possibilité.

M. LE PRESIDENT.– Pas aujourd'hui. Donc il faut bien instruire un dossier et savoir ce que l'on va voter. Qu'est-ce que tu votes, là ?

M. PELLET.– Si l'on mène une réflexion globale, tu as une chance d'obtenir un vote où tout le monde y trouvera son compte.

M. LE PRESIDENT.– Donc cela veut dire que vous ne soutenez plus, qu'on ne publie pas l'appel d'offres international. Il n'y a pas le budget !

Mme HUMAIN-LAMOURE.– L'an dernier, on m'a répondu en BR2 qu'il n'y avait pas le budget et l'appel international a été publié.

M. LE PRESIDENT.– Vous prenez vos responsabilités, et les étudiants en tireront toutes les conséquences pour leur mobilité !

M. THEVENET.– Anne-Lise, tu ne peux pas comparer 6 000 euros reversés à LLSH parce que seule LLSH, d'une manière très honnête et légale, réclame cet argent et maintenant que la question a été mise au grand jour, passer de 6 000 euros à 25 000 euros minimum. C'est cela, le problème.

M. LE PRESIDENT.– Je vous propose de procéder au vote, on ne va pas revenir sur LLSH en permanence. Ce n'est pas le sujet. On voit bien que c'est un problème global de toutes les composantes. Sortons de cette dialectique. Il est une heure de l'après-midi, on ne va pas terminer notre réunion à deux ou trois heures. Je vous propose de voter aujourd'hui la sortie de ce budget de la DRI pour qu'elle puisse publier son appel d'offres, en nous engageant pour le prochain CA, avant les votes du BR1, que l'on puisse avoir des mesures que nous voterons globalement, qui seront des mesures d'appui à la stratégie internationale dans laquelle il y aura tout le package, mais pas que celui-là.

Je vous propose d'aller au vote. Quelle est la question ?

M. THEVENET.– La question, c'est la fin de la mesure adoptée par le CA en 2007 proposant le reversement des heures d'enseignement dans le cas des missions STA.

M. LE PRESIDENT.– A laquelle j'ajoute l'engagement de l'équipe au soutien à l'international à travers des propositions.

Je passe au vote.

Monsieur Levrat rappelle les procurations.

Qui s'oppose ? Procurations, qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Procurations, qui s'abstient ? Merci.

Le CA ~~adopte~~ approuve, avec 2 abstentions, 4 votes « contre » et 24 votes « pour », à l'unanimité la motion concernant l'approbation de la fin du reversement par la Direction des Relations Internationales des heures d'enseignement dans le cadre des missions STA Erasmus.

M. LE PRESIDENT.– Donc l'engagement est pris de revenir vers vous avec des propositions un peu plus cadrées.

2.5 Information sur le pôle pilote de formation des enseignants et de recherche en éducation

M. LE PRESIDENT.– On avance parce que Denis Alamargot attend depuis quelques heures derrière la porte. Passons à l'information sur le pôle pilote de formation des enseignants et de recherche en éducation.

Mme de SUREMAIN.– L'université est engagée dans la réponse à plusieurs appels à projets, des appels à projets importants, des appels à projets du PIA. On vient vous

exposer ce projet d'alliance d'universités européennes. A été publié un appel à projets pôle pilote de formation des enseignants et de recherche en éducation. C'est un appel à projets extrêmement important auquel l'UPEC va répondre. La réponse devra être déposée le 6 mai 2019.

Denis Alamargot, qui a été missionné pour assurer le portage de ce projet, va vous en présenter les éléments essentiels de concertation et de projet scientifique.

M. ALAMARGOT.– Merci beaucoup pour votre accueil et votre invitation à présenter ce qui reste encore un projet en cours et qui devra être déposé le 6 mai. C'est un appel à projets qui relève du PIA III (Programme d'Investissement d'Avenir, troisième volet). En l'occurrence, parmi les différents dispositifs qui sont envisagés, existe un appel dénommé pôle pilote de formation des enseignants et de recherche pour l'éducation, qui devrait aboutir à la sélection de trois à cinq projets d'ESPÉ dans toute la France. Ces pôles deviendraient pilotes pour innover en termes de recherche et de formation.

Les objectifs de l'appel à projets, ses attentes, sont avant tout de renouveler la formation des enseignants, et notamment de contribuer à l'amélioration du développement professionnel des enseignants du premier et du second degré, des personnels de l'éducation. Cela sous-entend les corps d'inspection mais aussi les conseillers principaux d'éducation dans les établissements secondaires, ou encore la formation des formateurs.

L'objectif de l'appel est de faire émerger trois à cinq pôles de recherche, de formation et surtout de transfert des meilleures pratiques pédagogiques portées par les universités, en lien étroit avec les établissements scolaires et les services académiques considérés. Si l'on regarde le scope de cet appel, cela signifie qu'il faut travailler sur une interface entre la recherche pour l'éducation, en mobilisant

différents laboratoires, et établir un lieu, des dispositifs pédagogiques innovants, qui permettent de former autrement ou d'une autre façon, probablement directement sur le terrain par exemple, des enseignants qui peuvent être en formation initiale – c'est le public des ESPÉ – ou en formation continue, ou encore non forcément inscrits dans un dispositif de formation, mais étant confrontés sur le terrain à des difficultés d'ordre pédagogique ou didactique.

Le principe du portage est le suivant : ces pôles peuvent être portés par une université intégratrice ou par un regroupement d'établissements. Dans le cas de l'UPEC, nous avons décidé qu'il s'agirait de l'UPEC comme université intégratrice porteuse. Ces pôles auront pour mission d'améliorer la qualité et l'efficacité du système éducatif en concevant, en expérimentant et en déployant sur le terrain des approches pédagogiques adossées à la recherche et fondées sur les meilleures pratiques. Nous avons souligné ici les mots-clés qui composent une partie de l'appel pour montrer les points de focalisation de notre réponse.

La dotation du PIA III sur cette partie est de 30 millions d'euros. S'il y a trois ESPÉ, cela fait 10 millions d'euros. La durée de la subvention est de dix ans. Il s'agit d'un appel programmatique sur lequel il faudra que l'on se positionne sur le long terme, avec tout un dispositif qui nous permettra d'assurer et de démontrer tant en termes scientifiques qu'en termes d'efficacité des formations que les dispositifs que nous mettrons en place fonctionnent.

Le projet sera géré par la Caisse des Dépôts et des Consignations, à l'instar des projets e-FRAN par exemple. Cela signifie que nous aurons, si nous obtenons évidemment la dotation, à fournir des rapports intermédiaires probablement tous les six mois à peu près, comme dans le cas des projets e-FRAN.

Face à ces objectifs annoncés, nous avons mis en œuvre depuis maintenant une quinzaine de jours au sein de l'ESPE un certain nombre d'actions qui visent à produire la meilleure réponse possible à cet appel à projets. En l'occurrence, on mobilise nos forces sur la question de la réussite scolaire et académique pour toutes et tous, en rapport étroit avec la problématique socioéconomique particulière du territoire de l'académie de Créteil.

Je ne vous cache pas que toutes les ESPE sont mobilisées en ce moment en France pour répondre à cet appel. Les enjeux sont très importants puisque ne pas faire partie d'un pôle pourrait probablement être préjudiciable. Certaines ESPE tendent à se regrouper territorialement ou thématiquement. Nous sommes une ESPE qui couvre le grand territoire de l'est de l'Ile-de-France. Notre spécificité est d'être en contact avec un terrain qui, socioéconomiquement, culturellement, peut-être jugé difficile, avec des caractéristiques qui sont propres, pas forcément exclusifs, parce que l'académie de Versailles peut avoir aussi des caractéristiques assez similaires. Il se trouve que nous avons une académie qui est parfois mise en difficulté. Par exemple, tous les postes ne sont pas forcément pourvus sur le terrain par des enseignants ayant eu le concours, mais par des vacataires de recherche, avec la pression de la demande par rapport à l'offre.

Nous avons discuté et travaillé avec les services du rectorat qui soutiennent le projet, et de fait, c'est aussi pour eux un enjeu important pour combler des déficits de formation sur le terrain, notamment pour les jeunes enseignants qui sont en première ou deuxième année après leur prise de poste, mais aussi pour des enseignants qui au bout de vingt ans, se sentent épuisés, et qui n'ont pas forcément la possibilité de partir de l'académie, puisqu'il y a un taux de mouvements

importants. Voilà tout un contexte qui fait qu'il devient très intéressant et important de s'intéresser à cette problématique pour résoudre des problèmes.

Ce projet-là est aussi très cohérent avec la ligne politique de l'UPEC, notamment réduire les inégalités sociales, de façon à assurer par équité une réussite de toutes et tous.

Nous nous focaliserons dans ce cadre-là sur des fondamentaux. En l'occurrence, lire, écrire, compter, raisonner, résoudre des problèmes et vivre en société, avec des notions d'empathie, par exemple, et de vivre en groupe. Pourquoi ? Parce que ce sont souvent ces compétences-là qui font défaut. Elles font défaut chez les élèves car ce sont des connaissances résistantes, en quelque sorte. Je renvoie ici au taux d'illettrisme important, au décrochage scolaire. Il y a un enjeu véritable. Ce sont aussi des disciplines pour lesquelles la France est un peu déficitaire si l'on regarde les résultats d'enquête comme PIRLS ou PISA où nous avons un gros problème de niveau en mathématiques. La discussion d'hier avec les services du rectorat nous montre que les dernières enquêtes qu'ils ont menées indiquent une grande faiblesse depuis deux ans en mathématiques sur notre académie.

Lire, écrire, compter raisonner, vivre en société : ce sont là des fondamentaux que nous allons étudier et évaluer. Nous allons veiller à mettre en place des dispositifs de remédiation, dès la maternelle, à titre préventif, et à titre préparatoire jusqu'au lycée, notamment avec une attention particulière pour le lycée professionnel où ces problématiques-là demeurent, où des problèmes de littératie, de numératie, de socialisation demeurent aussi sur notre territoire.

Voilà le contexte de notre réponse telle que nous avons pu la négocier, la discuter et la construire avec les services du rectorat. Nous avons le soutien du recteur sur ces aspects-là, qui met d'ores et déjà à disposition des données démographiques,

sociologiques, qui nous permettent de justifier cet ancrage et, évidemment, les laboratoires puisque le principe du projet est de conduire des recherches pluridisciplinaires. Cela fait partie des conditions de l'appel à projets de façon à apporter un certain nombre de nouvelles connaissances, tant sur la connaissance du terrain, sur les filières de formation, sur les pédagogies mises en œuvre sur le terrain ou travaillées dans les ESPÉ de façon à pouvoir favoriser la réussite des élèves.

Nous avons élaboré un comité de pilotage qui se réunit épisodiquement, parfois fréquemment, composé des principaux acteurs tant au niveau de l'UPEC en tant qu'université, que de l'ESPÉ en tant que composante. En l'occurrence, ce sont les responsables de Master, par exemple ou de parcours. Et évidemment, tous les directeurs de laboratoires impliqués font partie du comité de pilotage et les représentants du rectorat.

Le contexte sur lequel nous devons construire le projet est le préexistant, c'est-à-dire dans quelle mesure l'ESPÉ de l'académie de Créteil a pu développer d'ores et déjà des outils, des thématiques et des résultats de recherche sur lesquels on peut s'appuyer ou encore des structurations de la recherche. Cela nous a amenés à considérer tout le travail important de structuration de la recherche que nous avons pu mener pendant cinq ans, depuis la réforme des ESPÉ en fait, qui nous a permis de remettre la recherche au centre des formations. Depuis cinq ans, nous avons pu accueillir trois laboratoires au sein de l'ESPÉ, laboratoires de sciences cognitives CHArt, laboratoire de didactique des mathématiques LDR et un laboratoire de sciences de l'éducation travaillant beaucoup sur les inégalités sociales, le CIRCEFT. Ce sont trois laboratoires en co-tutelle, qui sont partagés avec principalement Paris 8.

Nous avons également un ensemble de laboratoires partenaires dans le périmètre académique de l'ESPÉ. On retrouve les laboratoires travaillant de près ou de loin sur les questions d'éducation à l'UPEC, mais aussi à Paris 8, à Paris 13 ou à l'UPEM, qui sont les quatre universités partenaires. Nous avons travaillé avec une grande partie des laboratoires, dont un grand nombre de l'UPEC, au montage d'une structure fédératrice de recherche qui est comme un GIS en quelque sorte. Deux options différentes, ou un GDR-CNRS. Nous sommes actuellement en train de finaliser ce montage de SFR, ce qui sera aussi un signe important pour le dossier de réponse à cet appel.

Nous avons aussi au sein de l'ESPÉ avec les laboratoires hébergés des projets e-FRAN, des projets ANR, des projets ANR bilatéraux internationaux. Nous avons développé des appels à projets avec un soutien à des projets incubateurs par la mission recherche : un certain nombre de chercheurs des différents laboratoires de l'UPEC ou de l'Académie ont des soutiens pour mener des projets innovants. Nous pourrions les capitaliser.

Nous avons développé aussi des projets de recherche accompagnement qui, sur le principe, consistent à favoriser pour le rectorat ou pour une académie, l'accès au terrain à des chercheurs s'intéressant à la sociologie ou aux sciences de l'éducation ou encore à l'apprentissage des élèves. Le rectorat s'engage à donner accès à ces classes et en contrepartie, au moment même de la réalisation des recherches, les équipes de chercheurs interagissent avec les enseignants. La formation se déroule sur le terrain, grâce à la recherche, à partir de la recherche. Ce mouvement de va-et-vient est un dispositif que nous avons expérimenté depuis deux à trois ans. Il a le grand intérêt de partir des questions des enseignants sur le terrain. Ces questions sont retraduites par les laboratoires en questions de recherche et avec un temps

court de un ou deux ans, les résultats sont réinfiltrés auprès des enseignants directement, qui comprennent les principes de la recherche, sa temporalité et avec une passation assez directe des résultats dans les pratiques. C'est ce dispositif-là qui sera au centre de notre réponse, puisque c'est *a priori* ce type de transfert ou d'outils de transfert qui pourrait être gagnant relativement aux objectifs visés par cet appel.

Nous avons également, depuis un an et demi maintenant, structuré ce que nous appelons une maison de la recherche et de l'innovation, qui est localisée sur le site de l'ESPE de Bonneuil. Elle comporte deux services : un service dit recherche et internationalisation qui offre un support à la fois logistique, budgétaire, aux différents chercheurs en poste à l'ESPE, appartenant par ailleurs à différents laboratoires, mais nous les aidons par exemple à partir en mission, à mener des actions de recherche ; et un service innovation et formation qui, outre la formation continue des enseignants, permet aussi de soutenir des innovations et de s'intéresser aux transferts vers des valorisations de recherche, par exemple aider à la publication de manuels, aider à la publication de l'outil numérique.

Voici pour finir le principe que nous allons suivre pour construire la programmation sur dix ans. Ici, ce que vous voyez, ce sont les principes généraux de l'appel à projets et les différentes dimensions que nous allons étudier. Evidemment, il faut l'imaginer dans une perspective dynamique ou pendant dix ans, nous allons monter en charge sur certains aspects de la recherche.

Comme je l'évoquais à titre d'introduction, le projet sera ancré à partir des contextes socio-économiques, culturels, linguistiques de l'académie de Créteil. C'est le contexte principal que nous défendrons sur le projet, et nos collègues sociologues travaillent en ce moment même sur la précision de ce texte à partir de

nouveaux chiffres obtenus par le rectorat, par exemple sur les bassins socio-économiques et culturels des écoles. Pour ce faire, on distinguera deux mouvements. Dans un premier temps, une fédération de laboratoires dont vous pouvez lire ici les noms :

- le Céditec, laboratoire de l'UPEC,
- le CIRCEFT, dans sa partie UPEC et Paris 8,
- CHArt-UPEC en sciences cognitives, dans sa partie UPEC et Paris 8,
- Expertice qui est un laboratoire de sociologie, qui travaille sur les apprentissages, notamment les *serious games* à Paris 13,
- le LACL qui est un des laboratoires informatiques de l'UPEC,
- le LDAR, laboratoire de didactique des mathématiques à l'UPEC et à Paris Diderot,
- le LIRTES, qui est le laboratoire de sciences de l'éducation sociologie de l'UPEC,
- IMAGER, laboratoire de linguistique et apprentissage des langues de l'UPEC,
- le LIS, laboratoire pluridisciplinaire mais dont la partie philosophie éducation rejoindra le projet.

Ces laboratoires qui font partie du territoire académique et notamment de l'UPEC, travailleront ensemble sur différentes questions, en interdisciplinarité, potentiellement. Nous avons un partenariat officiel et officialisé avec l'université de Sherbrooke, au Québec, au Canada, avec laquelle nous avons une convention-cadre depuis plusieurs années, que nous avons relancée, de manière plus formalisée, de façon à pouvoir tirer parti de leur expérience dans ce contexte-là, puisqu'ils ont d'ores et déjà expérimenté des dispositifs que nous souhaitons aussi développer dans l'académie de Créteil. Nous pourrons travailler avec eux et renforcer les

collaborations que nous avons d'ores et déjà, avec notamment la faculté d'éducation.

Voilà le contexte pour la recherche pour l'éducation et la formation. Nous allons nous intéresser à trois dimensions qui n'ont rien d'original, mais qui en fait, à la lumière du territoire de Créteil, deviennent extrêmement importantes. C'est évidemment les élèves. Le projet partira des élèves et reviendra donc toujours des élèves dans un cercle vertueux. C'est-à-dire que la première action sans doute qui durera la première et deuxième année, c'est d'évaluer les difficultés des élèves à travers différentes approches, que ce soit les approches en sciences cognitives, en sociologie ou en sciences de l'éducation, pour cerner la réalité des besoins et des difficultés en numératie, en littératie et sur la gestion des classes et des comportements.

On travaillera sur les compétences et les connaissances de base en lecture, en écriture, en numération, en raisonnement et en vivre ensemble, et ce de façon transversale, d'une part, mais aussi liées à chaque discipline, car on lit et on écrit en mathématiques, on lit et on écrit en histoire, on lit et on écrit en géographie, avec des codes parfois différents et donc des contraintes différentes. On fera ce bilan de façon relativement exhaustive.

On évaluera aussi l'efficacité des dispositifs de formation, des pratiques de formation sur le terrain, mais aussi dans ce que nous pouvons apporter à l'ESPE, puisque beaucoup de choses peuvent être probablement améliorées. Là encore, pour les plus pédagogues d'entre vous, on travaillera à des niveaux didactiques, c'est-à-dire liés à la discipline, mais aussi plus largement la pédagogie universitaire, en ce qui concerne nos étudiants et nos stagiaires, ou encore la pédagogie dans la classe en ce qui concerne les enseignants en formation continue.

On travaillera aussi sur les outils numériques (tablette, tableau numérique interactif, etc.). Probablement, nous développerons avec des start-up qui s'intéressent à ces questions-là, avec lesquelles nous sommes d'ores et déjà en contact, des nouveaux outils ou nous adapterons de nouveaux outils.

Le troisième pôle, c'est évidemment l'enseignant, qui a un certain nombre de pratiques qui entraînent la réussite plus ou moins avérée des élèves. Ces enseignants ont eux-mêmes des compétences, des connaissances à un niveau disciplinaire, à un niveau didactique. Ils ont des compétences variées concernant les élèves. Il n'est pas sûr que tous les enseignants aient une bonne image de comment les élèves apprennent aujourd'hui, en tout cas de ce que l'on sait de la façon dont ils apprennent. Il s'agira de renforcer ces connaissances chez eux.

Vous voyez les étapes 1, 2 et 3 consisteront essentiellement à évaluer les difficultés ou l'efficacité ou les besoins. Forts de ce diagnostic, nous passerons à une deuxième étape, probablement au bout d'une année et demie, deux ans. Nous envisagerons alors des améliorations de la formation en testant de nouveaux dispositifs au regard des besoins évalués chez les enseignants en formation initiale et en formation continue. Nous travaillerons à l'amélioration ou à la création de dispositifs d'enseignement, d'intervention pédagogique ou encore liés au recours à des outils numériques. Et surtout, et c'est le point très important, nous irons vérifier que le niveau des élèves, avec des suivis de cohortes, a bien pu bénéficier de ces améliorations. En effet, l'idée est de partir des besoins des élèves et de ne valider l'ensemble des dispositifs qu'au regard de la réussite améliorée des élèves pour toutes et tous. Je dis cela même si cela paraît évident, mais beaucoup de recherches restent parcellaires, c'est-à-dire se focalisent sur l'enseignant, se focalisent sur le

dispositif, sans forcément partir de l'élève et vérifier chez l'élève qu'il a eu cette amélioration.

Toute cette partie d'amélioration, de l'ingénierie de formation, des outils de validation/contre-validation des dispositifs, sera conduite par des formateurs, notamment des formateurs de l'ESPE, que l'on mobilisera avec les équipes de chercheurs, des formateurs sur le terrain, les corps d'inspection également et les enseignants. On espère avec le PIA III, si nous avons la dotation attendue, que nous pourrions compenser en heures complémentaires ou avec différents dispositifs, le temps d'investissement, puisque tel est le but du PIA III, c'est-à-dire qu'outre des équipements, outre des frais de fonctionnement ou d'équipements pour les laboratoires, il y a toute cette partie amélioration de la formation, évaluation de cette amélioration, qu'il s'agira de mettre en œuvre. En fait, il y a deux grands chantiers. Premièrement, c'est conduire des recherches validées, qui respectent les standards de la recherche. Autrement dit, il est préconisé des recherches expérimentales, avec des groupes témoins, des pré-tests, des post-tests. C'est une recherche plutôt expérimentale, quantitative, à laquelle nous adjoindrons des recherches qualitatives. Beaucoup de nos laboratoires pratiquent excellemment ces approches-là aussi. Il y aura donc toujours deux principes dans l'approche : une approche plus validante et une approche plus qualifiante basée sur des entretiens, sur des suivis de cohortes, sur les questionnaires par exemple.

Au fur et à mesure du déroulement du programme, il y aura des allers-retours entre ces nouvelles évaluations qui confirmeront ou infirmeront des pratiques et qui nous amèneront à concevoir à nouveau des améliorations sur un programme d'une dizaine d'années, qui est l'échelle de transformation souhaitée par le ministère.

Pour finir, je vous dresse un peu la méthodologie que l'on utilise pour répondre dans les meilleures conditions à cet appel. L'appel est sorti il y a quelques semaines. Nous travaillons à la constitution et finalisation du comité de pilotage. Nous sommes aussi dans une phase de consultation. Nous avons travaillé le 5 février avec les directions de laboratoires qui s'étaient portées volontaires. Ce sont aussi les laboratoires qui participent à la SFR ou souhaitent participer à la SFR. Nous avons demandé à chacun des laboratoires de répondre à un questionnaire en ligne permettant d'ores et déjà d'extraire de leur programme de recherche les dimensions clés qui pourront s'apparier correctement avec l'appel à projets, et donc d'avancer d'ores et déjà des noms de chercheurs, des publications en phase avec le projet, et de préfigurer le type de réponse.

Nous avons ensuite travaillé une longue après-midi sur l'articulation des laboratoires, puisqu'il ne s'agit pas pour un laboratoire de faire tout ce qu'il sait faire, mais au contraire d'avoir une réponse qui soit très cohérente. En lisant cette réponse, on ne peut que concevoir que les laboratoires impliqués le sont avec une grande évidence. C'est ce travail-là de raffinement, d'entonnoir, que nous menons avec les laboratoires.

Le 7 février, nous avons tenu une réunion avec les responsables de formation, cette fois-ci, sur l'autre pôle d'innovation pédagogique, avec les mêmes interrogations. Nous avons consulté le 7 février la référente du recteur pour recueillir les innovations que le rectorat peut effectuer sur le terrain, mais surtout leurs besoins. C'est là où ils nous ont précisé que les besoins étaient, outre la formation initiale, localisés sur les deux premières années de prise de poste, et ces vingt ans de carrière, à peu près, lorsque l'enseignant est à mi-parcours et que l'on assiste à des décrochages ou à des démotivations professionnelles. Paradoxalement, le rectorat

est démuni, c'est-à-dire qu'ils n'ont pas forcément de dispositifs d'aide et de soutien et de renforcement des formations.

Le 8 février, je vous présente ce pré-projet et ses grands principes, sur lesquels nous allons travailler maintenant très activement. Le 12 février, nous rencontrerons le recteur pour définir avec lui la politique de réponse et comment nous nous positionnons au sein de l'académie. Le 15 février, nous présenterons le pré-projet à l'ensemble des formateurs de l'ESPÉ, de façon à être en pleine transparence et que chacun puisse voir l'évolution de ce projet. Nous organiserons début mars deux à trois jours de séminaire, durant lesquels les directeurs de laboratoires, les responsables de formation, se réuniront, sur la base du travail de raffinement déjà effectué, de façon à articuler les réponses et donner d'ores et déjà des éléments de rédaction. Les rédactions, avec des allers-retours évidemment, s'opèreront courant mars avril, de façon à être prêts avant le 6 mai, pour ne pas bouchonner le 6 mai sur le serveur.

Je vous remercie beaucoup pour votre attention.

Mme de SUREMAIN.– Merci beaucoup pour cette présentation qui montre à la fois les objectifs de la réponse à cet appel à projets et également la méthode qui a été suivie, méthode faite de beaucoup de concertation et de mobilisation de l'ensemble des laboratoires pour fédérer autour de ce projet qui ne se limite pas à l'ESPÉ, mais implique aussi des laboratoires qui travaillent aussi avec les UFR et qui sont ancrés dans les UFR. On a vraiment un projet collaboratif important avec des collaborations internationales aussi. Tu ne l'as pas développé. Ce n'est pas le lieu, mais tu as déjà recueilli une lettre de soutien officiel de l'université de Sherbrooke. Cela montre bien que notre politique internationale ne se limitera pas à cette alliance européenne d'université qui est très importante, mais nous continuerons à

approfondir ces partenariats avec des universités que l'on pourrait qualifier de partenaires privilégiés.

Je pense que vous avez peut-être quelques questions sur ce projet qui est en cours, et qui va être amené à maturation jusqu'à avril pour un dépôt début mai. Ce projet affiche une grande ambition de réforme de la formation des enseignants et de liens avec la recherche.

L'éducation met tout le monde d'accord !

M. ZOUGBEDE.– Juste une question que je vais exprimer avec mes mots. S'agissant des élèves et de la nature même de leur diversité, pourquoi ne peut-on pas inclure un champ de recherche de la déformation ? Former ces élèves interroge beaucoup, parce que la formation n'est pas la déformation, alors que pour former, il faut déformer avant de reformer.

Mme de SUREMAIN.– On ne va rentrer dans une discussion de spécialistes sur les enjeux de la formation et de la déformation.

M. ZOUGBEDE.– J'ai vu « innovation pour l'éducation et formation ». Je me dis qu'il manque quelque chose.

Mme de SUREMAIN.– Je crois qu'en tout cas, la conception de la formation n'est pas celle d'une formation mécanique, mais au contraire de faire des élèves des concepteurs et des producteurs de leurs savoirs.

M. ZOUGBEDE.– Justement, c'est ça, la question du fondement. Parce que moi, je m'exprime ici avec deux systèmes de pensées. Un système de pensée français pour vous faire comprendre ce que je traduis de mon système de pensée. On le retrouve ici. C'est cela, la question.

M. ALAMARGO.– Mais c’est cela en arrière-plan, c’est la question culturelle aussi du rapport à l’éducation et au système français. Lorsque j’évoquais la pluridisciplinarité, des équipes de sociologues vont aborder ces aspects et de fait, des linguistes, notamment d’IMAGER sur le bilinguisme et sur l’apprentissage de langue maternelle, l’accueil des enfants allophones. Cela fait partie des dimensions ici que je ne vais pas développer, mais derrière lire et écrire, il y a une connotation culturelle et on travaillera sur des modèles plus complexes de type Brenner par exemple, intégrant ces dimensions.

Mme de SUREMAIN.– Il s’agissait d’une information à ce stade, puisque le projet doit encore mûrir avant son dépôt. S’il n’y a pas d’autres remarques ou questions, on peut vous remercier d’avoir pris à bras le corps ce projet et de le porter avec beaucoup de dynamisme et surtout beaucoup de concertation, pour aboutir à une copie ambitieuse.

2.4 Information sur les projets d’Ecoles Universitaires de Recherche

Mme de SUREMAIN.– Quelques éléments d’information sur les EUR. C’est une information sur les projets d’écoles universitaires et de recherche qui s’inscrivent aussi dans des réponses au PIA III. Ce sont des projets qui ont été présentés en CAC lundi dernier par chacun des porteurs venu s’exprimer et présenter l’état d’avancement de ce projet à ce stade. Ils vous seront présentés de façon plus détaillée le 15 mars. Un CA se réunit le 15 mars et le dépôt a lieu le 19 mars. Vous aurez une présentation détaillée à ce moment-là.

Ce sont effectivement des projets ambitieux qui sont des sortes de locomotives pour l’UPEC, qui permettent d’avoir une labellisation PIA III, qui portent cependant sur des cohortes d’étudiants qui sont relativement limités (une trentaine par EUR). Nous ne sommes pas sur un très large projet. Nous sommes sur un périmètre

beaucoup plus limité que les axes stratégiques mais ces EUR sont en lien avec les axes stratégiques.

Trois projets d'EUR vont être déposés : ils sont en cours d'élaboration. Une EUR intitulée pour l'instant « Transformation environnementale et justice sociale » pourra mobiliser une dizaine de parcours potentiels. Là, effectivement, c'est une EUR qui est pilotée par Patrick Savidan. La deuxième EUR évoluera autour du thème de la vulnérabilité et des trajectoires en santé, piloté par France Pirenne, avec pour l'instant trois ou quatre parcours. Une troisième EUR intitulée « Francophonies et plurilinguisme » est pilotée par Yolaine Parisot.

Un élément important : ces EUR s'inscrivent dans un calendrier extrêmement restreint, mais qui implique aussi beaucoup de concertation avec nos partenaires. Des concertations avec le partenaire de la COMUE, notamment, pour éviter effectivement tout recoupement thématique, puisque nous allons déposer des EUR dans le cadre de la vague deux de cet appel à EUR. Gustave Eiffel, qui est labellisé I-site déposera un projet dans le cadre de l'appel à projets SFRI, auquel nous participerons aussi. Mais là, c'est Gustave Eiffel qui sera porteur du dépôt. Donc il y a lundi matin une réunion avec les membres de la COMUE impliqués dans SFRI aussi, pour discuter du périmètre de dépôt des projets et éviter tout recoupement, tout chevauchement, l'ANR ne finançant pas deux fois la même chose. Il s'agit de bien répartir nos forces et d'être très tacticiens et stratèges dans le dépôt de ces projets.

Je pense que les éléments thématiques seront précisés plus tard, le 15 mars. A ce stade, beaucoup de concertations. Un élément important concernant les EUR pour les SHS. Vous savez qu'en SHS, nous avons des équipes d'accueil, mais qui ne sont pas labellisées UMR. Là, il se trouve que notamment pour l'EUR « Transformation environnementale et justice sociale », il y a un soutien d'instances du CNRS, et

notamment de l'INEE, un soutien également de laboratoires identifiés et soutien d'organismes pour l'EUR Francophonies, et soutien d'organismes également pour l'EUR Vulnérabilité. C'est intéressant parce que cela permet de faire revenir des organismes qui ne sont pas tutelles d'équipes de recherche en SHS, de les faire revenir effectivement dans l'activité de l'UPEC en recherche et en formation. C'est extrêmement important. C'est un des enjeux de la labellisation, c'est cette réintégration d'organismes de recherche dans les formations et les recherches de l'UPEC. L'enjeu est crucial.

M. LE PRÉSIDENT.– Ces EUR ne se substituent pas aux axes stratégiques qui sont des grands sillons qui seront accompagnés politiquement. Cela a été dit, cela sera redit. Donc, il y aura aussi des éléments de parcours dans ces axes stratégiques, etc. Les EUR sont en fait un petit surnageant de tout cela, impactant très faiblement (30 étudiants) qui permettent effectivement d'avoir un effet d'affichage surtout, parce que même les financements ne sont pas énormes. Mais c'est un effet d'affichage parce que c'est le seul PIA auquel nous pouvons prétendre également, puisque l'on n'est pas présent dans le cadre d'autres appels d'offres. Donc, c'est pour nous important en termes d'affichage, de même que le pilote présenté par Denis.

En tout cas, cela ne se substitue pas aux axes stratégiques ; eux-mêmes seront accompagnés très fortement, comme nous l'avons dit, y compris l'interaction avec Marne. Là, il n'y a pas d'ambiguïté. A la demande des UFR, nous avons envoyé un petit mémo explicatif, montrant bien que nous ne sommes pas sur des impacts. Ceux qui disent que c'est très déstructurant, non. Ce sont 30 étudiants. C'est plus un affichage sur justice sociale, inégalités, vulnérabilité, francophonies. Ce sont nos axes stratégiques qui s'expriment. Je crois que c'est important de le préciser.

Le timing est vraiment très court. Les porteuses et les porteurs sont vraiment au taquet parce qu'il y a énormément de choses à faire. Ils y passent tous leurs week-ends, quand ce n'est pas leurs journées ou leurs soirées. C'est quand même assez éprouvant. C'est vrai qu'il y aura des choix qui seront faits, qui seront des choix sur lesquels nous pouvons interagir un peu, mais en même temps, nous n'avons pas envie de faire « exploser » tout le monde. On comprend bien que parfois, ces porteurs et porteuses ne sont que des humains. Ils portent cela pour le collectif. Certains n'en tireront aucun avantage personnel, bien au contraire.

Cela a été présenté en CAC, cela sera représenté en CA, compte tenu du timing de la remise de copie le 19 mars. Nous sommes encore dans des temps très courts. Vous aurez l'occasion de voir la copie à ce moment-là. On en rediscutera.

Y a-t-il des questions, avant de passer au dernier point qui est un point un peu formel ? Merci.

Le dernier point avant de clore ce CA et avant l'épuisement total. Très vite, contrats et conventions.

3. CONTRATS ET CONVENTIONS

3.1 Information sur les contrats et conventions approuvées

M. BASQUIN.– C'est un point formel et usuel au niveau de nos réunions du Conseil d'administration. Il s'agit simplement à l'aide d'un tableau de synthèse, de vous rendre compte des contrats et conventions qui ont été signés par le Président dans le cadre de la délégation de compétences que vous lui avez consentie en début de mandature.

Ces conventions concernent pour l'essentiel les activités de recherche, des activités logistiques liées au patrimoine, la mise en œuvre de formations et les relations internationales, toutes activités usuelles dans une université.

M. LE PRESIDENT.– C'est pour information. Il n'y a pas de vote.

QUESTIONS DIVERSES

M. LOWENSTEIN.– On nous a rapporté la tenue prochaine d'une conférence Naturopathie et iridologie. Pour ceux qui ne savent pas ce que c'est, la naturopathie regroupe différentes médecines alternatives comme la gémothérapie, l'hydrothérapie du côlon, la balnéothérapie, et j'en passe. L'iridologie est une théorie selon laquelle on peut se faire une idée de l'état de santé d'une personne en regardant la coloration de son iris. Une affiche écrit « soutien de l'UPEC », avec le logo de l'université. Un amphi y a été dédié. Comment l'expliquez-vous ? Je trouve cela très étonnant. Le vrai problème est que cette personne distribue des tracts avec une ambition tout à fait marchande parce qu'elle veut en fait vendre des consultations.

M. LE PRESIDENT.– Il faut arrêter tout ça. D'après ce que j'ai compris tout à l'heure avec Marie-Lorraine, qui veut peut-être en dire un mot, c'est une arnaque. Au départ, c'était inoffensif, et c'est devenu labellisé UPEC. Donc, on va arrêter cela.

Mme GUISNEL.– C'est descendu du cabinet de la présidence ou du DGS, je ne sais plus, en nous demandant : « Est-ce que vous validez cette conférence ? » J'ai répondu évidemment tout de suite qu'il n'en était pas question.

M. LE PRESIDENT.– Ce n'est sûrement pas venu de moi. J'ai une grosse réserve sur cela.

Mme GUISNEL.– J’ai rencontré l’étudiant avec ma consœur qui est nutritionniste, qui nous a présenté quelque chose de franchement assez soft et assez light pour lequel on a dit « OK ». Il s’était présenté comme Initiatives étudiantes. C’est remonté *via* Initiatives étudiantes. Et aujourd’hui, on m’a présenté cela et on a dit stop.

M. LE PRESIDENT.– Donc si vous en êtes d’accord, on annule tout. Cela n’a pas de sens. On n’est même plus dans la pensée magique.

M. PELLET.– Arnaud Thauvron avait évoqué la possibilité de poser une question en questions diverses, mais comme il n’est pas là, où en est-on du contentieux ?

M. LE PRESIDENT.– On suit. On est à fond là-dessus. Adrien, un mot ?

M. LEVRAT.– Pour recontextualiser, c’est une question que l’on avait eue en octobre dernier au moment de l’émission d’une créance de l’UPEC, créance qui s’est accumulée depuis 1998, date de la signature d’une convention de formation avec un institut de formation. Cette facture n’a jamais été réglée. Il a bénéficié d’un certain nombre de plans de règlement et de facilités de paiement et qui ne les a pas honorées. On a fait le point avec l’agence comptable sur le dossier. Il apparaît qu’en termes d’exécution, on peut mettre l’agence comptable en œuvre pour nous permettre de récupérer la créance. On a un peu fait le tour de ce qui pouvait être fait avec plusieurs saisies sur compte en banque. Cela nous a permis d’arriver à 2 000 euros, sous réserve de confirmation, ce qui est relativement modéré au regard de la créance. On a mandaté un cabinet d’avocats spécialisés en contrats publics, qui va nous assister dans les suites que l’on pourrait donner à ce dossier. On a un rendez-vous avec lui la semaine prochaine.

M. LE PRESIDENT.– On ne lâche pas.

M. PELLET.– Je rappelle juste que la motion du CA du mois d’octobre interpelle aussi sur les responsabilités, sur l’histoire.

M. LE PRESIDENT.– Mais nous le verrons avec le cabinet d’avocats. Il y aura un paquet global. Mais on ne lâche pas le morceau.

Philippe, tu as un mot supplémentaire ?

M. VERSCHEURE.– Non, à ce stade, je crois qu’on fera un entretien téléphonique la semaine prochaine.

M. LE PRESIDENT.– Merci. Bon appétit.

La séance est levée à 13 heures 35.

Index

Nous vous signalons que nous n'avons pu vérifier l'orthographe des noms et termes suivants :

Brenner..... 101 PR73